

Le plébiscite, une passion italienne.
Voter, élire, acclamer : des origines du Risorgimento à la fondation de la République
(1797-1946)

Les pratiques d'approbation « par oui ou par non », fondées sur le suffrage universel masculin que nous appelons *a posteriori* « plébiscitaires », ont dans la péninsule italienne une si longue tradition qu'elles marquent de façon profonde la socialisation des Italiens aux procédures électorales démocratiques directes dès les origines du *Risorgimento*.

Ces pratiques de vote ont été mises en œuvre dans un premier temps entre 1797 et 1805, d'abord pour légitimer la fondation d'un certain nombre de républiques militaires sœurs, ensuite pour approuver la dévolution à la France et la transformation institutionnelle d'Etats-satellites de l'Empire napoléonien ; dans un deuxième temps, ces consultations populaires ont été réalisées de 1848 à 1870 afin de valider, selon différentes phases, la construction progressive du Royaume constitutionnel d'Italie sous la maison des Savoie. Les nombreuses votations qui ont lieu entre 1797 et 1870 – l'on en peut compter au moins dix-huit au total – sont appelées à ratifier *ex post* et sans alternative réelle (et possible) de nouvelles structures territoriales, étatiques et institutionnelles, des chartes constitutionnelles et, directement ou indirectement, des pouvoirs personnels monocratiques (d'abord, les généraux constituants français, et notamment Napoléon Bonaparte, ensuite Charles Albert et Victor-Emmanuel II)¹. Elles présentent donc un double aspect de droit public et de droit international.

Ces pratiques, de matrice révolutionnaire, reposent également sur la souveraineté populaire, qu'elles absolutisent en la reconnaissant comme la seule source de la légitimité politique. De plus, elles sont marquées par l'impératif de l'appel à une forme de souveraineté populaire la plus élargie possible, qui arrive même à inclure – de façon exceptionnelle ou extra-juridique et officieuse – les sujets légalement exclus du droit de suffrage tels que les domestiques, les mineurs et les femmes. Ce n'est pas un hasard, si en Italie ainsi qu'en France, les expressions « votazione universale »/« votation universelle », « voto universale »/« vote universel », « suffragio universale »/« suffrage universel » entrent dans le langage politique entre la fin du XVIII^e siècle et le début du XIX^e en parallèle ainsi qu'en référence à l'expérimentation de ces procédés électoraux. Dès son origine, l'histoire du suffrage universel est donc étroitement liée et connectée à celle des pratiques plébiscitaires, et – il faut le remarquer – bien avant que les plébiscites s'appellent plébiscites.

De la période révolutionnaire à 1848, ces expériences électorales sont, en fait, appelées « libres votes »/« liberi voti », selon un usage inauguré en France lors des consultations populaires de ratification des constitutions de 1793 et 1795, et transféré ensuite au vocabulaire politique de la péninsule pendant ledit *triennio* patriotique et républicain 1796-1799. Le mot « plebiscito »/« plébiscite » est emprunté au discours juridique de la Rome antique (littéralement : *plebis scitum* – décret, ordre, délibération de la plèbe). Il est officiellement introduit dans la législation électorale par le prince-président Louis Napoléon Bonaparte, en vue de l'appel au peuple convoqué les 20 et 21 décembre 1851 pour ratifier le coup d'état du 2 décembre précédent. Et pourtant, dans un premier temps, ce terme indique le contenu textuel de la formule soumise à l'approbation du peuple, selon une signification antique déjà adoptée en mai 1805 par le ministre français des Affaires étrangères Talleyrand dans sa correspondance avec

¹ J'utilise exprès le mot « votation » appartenant au vocabulaire politique suisse, parce qu'il traduit littéralement le terme « votazione », très utilisé dans le langage politique italien de l'époque pour identifier ces pratiques électorales.

Christophe Saliceti, émissaire chargé d'organiser le vote d'annexion de la République ligurienne brumairisée à l'Empire français².

Suite à un semblable glissement sémantique progressif, entre 1860 et 1870 en France ainsi qu'en Italie, le vocable « plébiscite »/« plebiscito » s'identifie, enfin, avec toute la procédure de vote, même si de nombreuses occurrences étendues du mot apparaissent déjà dans des sources non officielles pendant le premier Empire et sous la monarchie de Juillet.

D'un point de vue conceptuel, la définition idéaltypique de l'institution plébiscitaire que je propose comme instrument de travail est la suivante : une institution juridique de droit public et/ou international conçue et mise en œuvre comme acte démocratique direct de ratification *ex post*, non-délibératif, « monosyllabique » (oui/non) et, de fait, sans faculté de choix, dont la réussite n'est pas jugée selon le résultat positif du vote (acquis d'avance), mais selon le degré de mobilisation électorale et le caractère plus ou moins unanimiste du consentement exprimé, et, finalement, selon le succès de la communication institutionnelle publique aussi bien des données en chiffres (relatives ainsi qu'absolues) concernant l'accès aux urnes ou aux registres de souscription que le résultat final du scrutin. Par conséquent, dans ce contexte discursif et pratique, l'acte de vote est pensé mais aussi mis en scène comme un rituel collectif et holistique de régénération et d'identification politique et nationale.

A partir de cette définition idéaltypique, je vais présenter dans la suite de mon exposé les résultats d'une recherche en cours portant sur l'analyse des entrelacs d'élections et de plébiscites, de votes et d'acclamations, qui caractérisent la participation politique des Italiens depuis la période révolutionnaire et napoléonienne jusqu'à la fondation par référendum – suspendue entre passé et futur – de la République en 1946.

En premier lieu, ma recherche vise à montrer que la péninsule italienne au cours du XIX^e siècle peut être vue comme un champ privilégié d'expérimentation pour la mise en œuvre des pratiques plébiscitaires modernes en parallèle avec la France, dont elle est maîtresse et élève, modèle et miroir à la fois, afin de proposer la notion historiographique de laboratoire franco-italien de la culture et des procédures plébiscitaires contemporaines.

En deuxième lieu, mon travail a pour but d'esquisser les caractères originaux de la construction historique de l'espace politique italien, qui se distingue d'une part par son inclusivité et sa participativité, d'autre part par son profil consensuel et antipluraliste, dans le cadre de la verticalisation et de la personnalisation du pouvoir qui reviennent continuellement sous des formes différentes et entralacées (militaires, royales, civiles) : du soldat-roi Napoléon Bonaparte au roi-soldat Victor Emmanuel II de Savoie, du garibaldien Francesco Crispi, premier ministre pro-bismarckien de la fin du siècle, au caporal Benito Mussolini, chef du gouvernement et *duce* des Italiens dans l'entre-deux-guerres.

Après avoir étudié le « long moment plébiscitaire » du *Risorgimento* compris entre 1797 et 1870, je focalise désormais mon attention en premier lieu sur les effets de l'implantation d'un institut antipluraliste, comme le plébiscite, dans un cadre libéral-représentatif tel que le Royaume constitutionnel d'Italie ; en deuxième lieu, sur l'héritage que la culture plébiscitaire transmet à l'imaginaire ainsi qu'aux dynamiques de la participation politique et électorale post-unitaire jusqu'à la prise du pouvoir par le fascisme.

Dans l'Italie post-unitaire, le plébiscite en tant que mythe de fondation de la communauté nationale est largement utilisé comme vecteur de mobilisation et moyen de lutte politique ; aussi bien par l'univers libéral-constitutionnel qui en valorise le profil d'acte d'investiture

² Mario da Passano, *Dalla democrazia direttoriale all'oligarchia senatoriale: le vicende costituzionali della Repubblica Ligure (1797-1805)*, dans « Studi Settecenteschi », n. 17, 1997, p. 328.

directe du pouvoir exécutif ainsi que de légitimation du régime monarchique ; que par l'univers radical et républicain qui en souligne la dimension cohésive de manifestation de nationalité ou d'événement imaginé qui redessine les limites de la citoyenneté dans une direction ouverte et démocratique; et aussi finalement par le fascisme. D'abord, en 1924 le parti fasciste légitime sa prise de pouvoir par le biais de la déclinaison plébiscitaire de la nouvelle normative électorale ultra-majoritaire approuvée en 1923, mise en place au nom de l'affirmation d'un « parti national » rêvé sans cesse à partir de l'édification plébiscitaire de l'Etat-nation italien. Ensuite, en 1929 et 1934, le régime fasciste appelle notamment « plébiscite » la procédure électorale de ratification populaire de la liste unique des candidats corporatifs au parlement, dressée par son organe suprême – le Grand conseil du fascisme – après l'abolition du multipartisme et de toute liberté politique³.

Le succès exceptionnel connu dans la péninsule par l'iconographie concernant les plébiscites du *Risorgimento* constitue en lui-même une considérable réalité historique à part entière, méritant d'être analysé en tant qu'indice de la puissance et de la diffusion de l'horizon d'attente plébiscitaire. Cette pervasivité est témoignée non seulement par le véritable déluge de gravures et d'images publiées dans les magazines illustrés italiens et étrangers (notamment français et anglais) de l'époque, mais aussi par le grand développement d'une longue tradition sculpturale, picturale et graphique également officielle et semi-officielle, relevant soit de l'allégorie soit du réalisme, qui fixe en images, aussi bien en prise directe que longtemps après la convocation des plébiscites (et jusqu'au XX^e siècle avancé), les rituels de l'acte de vote collectif et de la proclamation solennelle des résultats, la figure du « roi élu » et la mémoire symbolique du sacre de l'unité nationale (ppt 2, 3, 4, 5). Ce n'est pas un hasard si, contrairement à ce qui se passe en Grande Bretagne, où l'iconographie du vote se développe entre le XVIII^e et le XIX^e siècles avec William Hogarth et ses épigones à la suite de l'attention pour les élections spectaculaires et tumultueuses des membres de la Chambre des Communes, en Italie cette typologie iconographique se déploie entre les XIX^e et XX^e siècles, afin de répondre à une demande répandue d'images plébiscitaires provenant aussi bien du nouveau pouvoir monarchique-libéral, fondant sa légitimité intérieure et extérieure sur les plébiscites, que d'un public national-patriotique plus large et plus varié qui a participé directement ou indirectement au long moment plébiscitaire de 1797-1870⁴.

D'ailleurs, la pervasivité de l'imaginaire consensuel plébiscitaire est également démontrée par l'acception neutre, sinon positive, que le mot « plebiscito » et ses variantes lexicales gardent dans le langage politique post-unitaire contrairement à ce qui se passe en France sous la Troisième République, lorsque le terme « plébiscite » prend la signification péjorative aujourd'hui courante et devient le synonyme négatif de la démocratie illibérale de Napoléon III. Dans l'Italie unifiée, le mot et la chose s'appliquent aux langages et aux pratiques de dévotion envers la famille royale et aux manifestations de solidarité patriotique qui se développent à l'occasion de fêtes, de deuils et de catastrophes nationales (la naissance et la mort des rois, les tremblements de terre), pour lesquels sont adoptés des expressions comme « plébiscite de la douleur », « plébiscite d'amour », « plébiscite de joie », « plébiscite du

³ Enzo Fimiani, *La legittimazione plebiscitaria nel fascismo e nel nazionalsocialismo. Un'esperienza comparata*, dans « Quaderni Storici », n. 94, 1997, p. 183-224 ; Id., *Elections, Plebiscitary Elections, and Plebiscites in Fascist Italy and Nazi-Germany: Comparative Perspectives*, dans *Voting for Hitler and Stalin. Elections Under 20th Century Dictatorships*, sous la direction de Ralph Jessen and Hedwig Richter, Campus Verlag, Frankfurt-Mew York 2011, p. 231-253.

⁴ Gian Luca Fruci, *Votare per immagini. Il momento elettorale nella cultura visuale europea fra Sette e Ottocento*, in *Il lungo Ottocento e le sue immagini. Politica, media, spettacolo*, sous la direction de Vinzia Fiorino, Gian Luca Fruci, Alessio Petrizzo, Ets, Pisa 2013, p. 47-48 (<http://lungo800.it/?p=43>).

deuil »⁵. De plus, la locution « plébiscite de marbre » désigne, en général, la statuomanie de Victor Emmanuel II et, en particulier, le *Vittoriano*, bâti au centre de Rome et inauguré en 1911 après une trentaine d'années de travaux préparatoires : l'un des monuments les plus gigantesques et imposants jamais consacrés à un souverain de l'époque contemporaine (**ppt 6**)⁶. Le fascisme s'empare habilement du mot en nommant plébiscites les consultations électorales par suffrage universel corporatif de 1929 et 1934, afin de suggérer une continuité idéale et politique avec les « libres votes nationaux » du *Risorgimento*, après avoir présenté et transformé les élections de 1924 dans un plébiscite sur la figure du président du conseil Benito Mussolini et sur ce que le langage officiel appelle pompeusement son « gouvernement national » (« governo nazionale »)⁷.

Le dernier acte – ou peut-être plus précisément un appendice – de cette histoire est mis en scène de 1943 à 1946, au moment du basculement institutionnel entre monarchie et république⁸. En dépit de la trêve institutionnelle et de la décision initiale de confier à une assemblée constituante démocratiquement élue le devoir de choisir la forme d'Etat après la libération du nazi-fascisme, l'univers conservateur et modéré favorable à la forme monarchique, et ensuite le lieutenant même du Royaume – le prince héritier Humbert de Savoie – par le biais d'interviews et de proclamations, se battent pour la convocation d'un appel au peuple qui – selon leurs intentions – devrait renouveler encore une fois le consentement à la dynastie. Après avoir obtenu, avec la collaboration des alliés anglo-américains, la convocation du référendum institutionnel au suffrage universel (masculin et – pour la première fois légalement – féminin) prévu pour le 2 juin 1946, les monarchiens présentent cette consultation démocratique comme un « nouveau plébiscite », remarquant la continuité lexicale directe ainsi que juridique et politique avec les libres votes de fusion du *Risorgimento* afin d'hypothéquer stratégiquement le résultat favorable de la consultation populaire.

Dans la suite de mon intervention, j'organiserai mon exposé en trois parties : la première portera sur les origines de la passion plébiscitaire italienne pendant la période révolutionnaire et napoléonienne (1797-1805) ; la deuxième se penchera sur le véritable moment plébiscitaire du *Risorgimento* (1848-1870) ; la troisième, plus brève et cursive puisqu'il s'agit d'un champ de recherche ouvert, s'intéressera au legs de la culture plébiscitaire dans l'Italie unifiée jusqu'au référendum institutionnel de 1946, qui a été lu par certains de ses acteurs (et qui peut être vu historiquement) comme le « dernier plébiscite »⁹.

⁵ Catherine Brice, *Monarchie et identité nationale en Italie (1861-1900)*, Editions de l'EHESS, Paris 2011, p. 233-250.

⁶ Catherine Brice, *Le Vittoriano. Monumentalité publique et politique à Rome*, Ecole française de Rome, Rome 1998.

⁷ Marco Tarchi, *La «rivoluzione legale». Identità collettive e crollo della democrazia in Italia e Germania*, il Mulino, Bologna 1993, p. 338-340 ; Alessandro Visani, *La conquista della maggioranza. Mussolini, il PNF e le elezioni del 1924*, Frilli, Genova 2004.

⁸ Massimo Legnani, *L'altalena istituzionale. Monarchia e repubblica dal 1943 al 1946*, dans « Italia contemporanea », n. 209-210, 1997-1998, p. 209-218.

⁹ Les considérations qui suivent résument en partie les résultats d'une série d'études plus amples, auxquelles je me permets de renvoyer pour les sources ainsi que pour la bibliographie complète. Cf. Gian Luca Fruci, *Il suffragio nazionale. Discorsi e rappresentazioni del voto universale nel 1848 italiano*, dans « Contemporanea. Rivista di Storia dell'800 e del '900 », VII (2005), n. 4, p. 597-620 ; Id., *Cittadine senza cittadinanza. La mobilitazione femminile nei plebisciti del Risorgimento (1848-1870)*, dans « Genesis. Rivista della Società Italiana delle Storiche », V (2006), n. 2, p. 21-56 ; Id., *Alle origini del momento plebiscitario risorgimentale. I liberi voti di ratifica costituzionale e gli appelli al popolo nell'Italia rivoluzionaria e napoleonica (1797-1805)*, dans *Vox Populi?*

1. Aux origines de la passion plébiscitaire italienne

Entre le printemps 1797 et l'automne 1798, dans les républiques italiennes instituées ou régénérées par l'Armée française, des centaines de milliers de citoyens – dans des cas exceptionnels aussi un petit nombre de citoyennes et de mineurs – participent aux assemblées primaires, ou bien aux fêtes de la fédération qui remplacent parfois les votations, dans le but de ratifier des constitutions-sœurs plus ou moins modelées sur la loi fondamentale thermidorienne de l'an III. Le 19 mars 1797, les comices sont convoqués dans les dix départements de la République Cispadane afin de voter la charte promulguée le 1^{er} mars par le Congrès constituant de Modène sous l'omnisciente supervision du général Napoléon Bonaparte. À Milan, le 9 juillet 1797, la première constitution de la République Cisalpine est solennellement jurée, et ensuite acclamée, face à son jeune fondateur corse par un très grand public pendant la Fête de la Fédération qui a lieu, à la manière de celle du 14 juillet 1790 à Paris, sur une grande esplanade appelée pour l'occasion Champs-de-Mars. Le 2 décembre 1797, dans toutes les paroisses de la République Ligurienne s'ouvrent les comices pour valider la constitution remaniée par Bonaparte lui-même à la suite de la contre-révolution qui a éclaté à la veille du vote initialement prévu le 14 septembre 1797. Une cérémonie semblable à celle de Milan est mise en scène – avec un succès mineur – Place Saint Pierre à Rome le 20 mars 1798, lorsqu'a lieu la proclamation de la constitution donnée à la République Romaine par le général Alexandre Berthier, nouveau commandant en chef de l'Armée d'Italie. Enfin, le 25 octobre 1798, à l'initiative du général nouveau jacobin Guillaume Brune, successeur de Bonaparte et de Berthier à la direction de l'Armée française dans la péninsule ainsi qu'organisateur, avec Fouché, du coup d'état démocratique du 19 octobre 1798, sont convoquées les assemblées primaires de canton de la République Cisalpine pour la sanction populaire – ensuite annulée par le Directoire transalpin – d'une version remaniée de la constitution imposée par l'ambassadeur Trouvé au moment du coup d'état conservateur du 31 août 1798 (ppt 7).

Ces procédures électorales – que le vocabulaire politique de l'Italie en révolution, suivant l'exemple français, appelle « *liberi voti di accettazione e ratifica* » (libres votes d'acceptation et de ratification) – résument trois profils différents. Ces votations populaires légitiment en

Pratiche plebiscitarie in Francia Italia Germania (secoli XVIII-XX), sous la direction de Enzo Fimiani, CLUEB, Bologna 2010, p. 87-143 ; Id., *Il primo Risorgimento (1796-1815)*, dans *Nel nome dell'Italia. Il Risorgimento nelle testimonianze, nei documenti e nelle immagini*, sous la direction de Alberto Mario Banti avec la collaboration de Pietro Finelli, Gian Luca Fruci, Alessio Petrizzo, Angelica Zazzeri, Laterza, Roma-Bari 2010, p. 3-62 ; Id., *Il sacramento dell'unità nazionale. Linguaggi, iconografia e pratiche dei plebisciti risorgimentali (1848-1870)*, dans *Storia d'Italia*, « Annali 22 », *Il Risorgimento*, sous la direction de Alberto Mario Banti et Paul Ginsborg, Einaudi, Torino 2007, p. 567-605 ; Id., *I plebisciti e le elezioni*, dans *L'unificazione italiana*, sous la direction de Giovanni Sabbatucci et Vittorio Vidotto, Treccani, Roma 2011, p. 233-251 ; Id., *La nascita plebiscitaria della nazione (1797-1870)*, dans *La costruzione dello Stato-nazione in Italia*, sous la direction de Adriano Roccucci, Viella, Roma 2012, p. 59-73 ; Id., *Un laboratoire pour les pratiques plébiscitaires contemporaines : les libres votes constitutionnels et les « appels au silence » dans l'Italie révolutionnaire et napoléonienne (1797-1805)*, dans *Consentement des populations, plébiscites et changements de souveraineté*, contributions réunies par Marc Ortolani et Bruno Berthier, Serre, Nice 2013, p. 65-78.

même temps une réalité territoriale et étatique, une constitution, un pouvoir personnel. Bref, elles exercent la fonction d'institution juridique de droit public ainsi que de droit international. Les livres votes constitutionnels du *triennio* révolutionnaire italien sont notamment conçus, d'une part, comme des actes solennels de fondation de « républiques militaires » inédites, d'autre part, comme des procédures d'approbation démocratique aussi bien de la figure que de l'action politique des « généraux constituants » français, qui sont reconnus comme étant les vrais pères et protecteurs de ces nouvelles réalités étatiques. De plus, ces votations servent aussi à approuver le personnel patriotique italique nommé ou proposé aux charges exécutives par ces mêmes généraux. En particulier, bien qu'il n'apparaisse pas expressément dans les formules soumises au vote populaire, le nom de Bonaparte monopolise – d'avance par rapport à la France – l'espace électoral et il joue un rôle pivot dans le discours politique qui accompagne les suffrages constitutionnels de 1797, alors qu'en 1798, une fonction semblable est exercée dans une partie de la presse démocratique par Brune, son fidèle imitateur ainsi que futur maréchal de l'Empire. De plus, Bonaparte est le protagoniste de la cérémonie fédérative cisalpine du 9 juillet 1797 et, avec Berthier, il se dispute aussi *in absentia* la scène avec le commandant de l'armée française à Rome, Claude Dallemagne, à l'occasion de la fête fédérative romaine du 20 mars 1798.

Les livres votes de l'Italie en révolution présentent les caractéristiques qui deviendront classiques pour l'institution plébiscitaire : un acte direct de ratification *ex post*, non-délibératif, « monosyllabique » et, de fait, sans faculté de choix, dont la réussite n'est pas jugée selon le résultat positif du vote (acquis d'avance), mais selon la mobilisation électorale, et par conséquent selon le degré de publicisation des résultats. Ces votations populaires sont notamment marquées par un penchant permanent pour des procédures illibérales et manipulatoires qui ont pour but de réaliser l'aspiration unanimiste et antipluraliste caractérisant l'imaginaire démocratique des acteurs politiques de l'époque et remontant à la longue histoire des pratiques électorales modernes¹⁰. Il s'agit de processus participatifs opaques marqués par une oscillation permanente entre l'apprentissage démocratique de type holistique et le laboratoire de contrôle du vote sinon de correction *a posteriori* du résultat final lorsque les vœux des autorités républicaines ne correspondent pas aux voix exprimées par les citoyens. Ces pratiques plébiscitaires se situent donc non seulement du point de vue chronologique, mais aussi du point de vue généalogique, entre les livres votes sur les constitutions jacobine et thermidorienne et le suffrage populaire sur la constitution consulaire de l'an VIII. Autrement dit, elles s'inspirent de 1793 et de 1795, mais elles annoncent 1799, en préparant la route aux appels au peuple napoléoniens qui, pendant l'été 1804, sont étendus d'abord à l'Île d'Elbe et aux départements piémontais annexés à la France lors du vote sur « l'hérédité de la dignité impériale » pour la famille Bonaparte. Ensuite, l'année suivante, les appels au peuple connaissent une déclinaison italique, durant laquelle apparaît le mot antique « plebiscito » pour indiquer le texte du dispositif présenté à l'acceptation populaire. En particulier, entre mai et juin 1805, les citoyens des républiques anciennes de Gênes et de Lucques, d'abord régénérées et ensuite brumairisées, sont appelés à donner – par souscription publique, individuelle ou collective, sinon par le principe de l'« assentiment silencieux » – leur approbation d'une part à l'union de l'une à l'Empire français, d'autre part à la transformation de l'autre en Etat princier vassal de l'Empire sous la dynastie napoléonide d'Elise et de Félix

¹⁰ Pierre Rosanvallon, *La légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité*, Seuil, Paris 2008, p. 33-57 ; Alfio Mastropaolo, *La democrazia è una causa persa ? Paradossi di un'invenzione imperfetta*, Bollati Boringhieri, Torino 2011, p. 21-28, 46-76 ; Olivier Christin, *Vox populi. Une histoire du vote avant le suffrage universel*, Seuil, Paris 2014.

Baciocchi. Les souscriptions des Liguriens ainsi que des Lucquois sont présentées comme un acte de dévouement à la personne de Napoléon I et les procédures de vote se résument dans des manifestations ritualisées de remerciement au roi-empereur, qui institutionnalisent les pratiques « d'ancien régime démocratique » de la période 1797-98.

Je cherche à illustrer cette démarche interprétative portant sur l'idée que la péninsule italienne peut être vue comme un laboratoire des pratiques plébiscitaires modernes en parallèle avec la France, en focalisant notamment mon attention sur trois points. D'abord, le rôle central de la figure de Bonaparte dans les discours ainsi que dans les pratiques de vote en 1797. En deuxième lieu, la symétrie entre l'impératif d'élargissement, le plus grand possible, du corps électoral qui dessine une « citoyenneté exceptionnelle de ratification » et la raréfaction progressive de l'espace délibératif qui caractérise les libres votes constitutionnels de 1797-98, tout en gardant le suffrage en assemblée. Enfin, la médiatisation et la correction des résultats électoraux en 1797-98 jusqu'à l'introduction officielle du principe de l'« assentiment silencieux » en 1805.

1.1. Voter pour Bonaparte

En 1797, le discours public officiel qui accompagne le processus de sanction des lois fondamentales des Républiques-sœurs italiennes présente et sollicite de façon obsédante la participation des citoyens aux comices électoraux ou aux serments collectifs, suivis par l'acclamation publique des chartes, comme un témoignage de profonde reconnaissance à la « magnanimité constituante » du général BONAPARTE, dont le nom est toujours reproduit en caractères cubitains sur les affiches et dans les feuilles volants de propagande.

Le commandant en chef de l'Armée d'Italie est peint comme un nouveau Lyncurque, tandis que ses nombreuses interventions sur le Congrès constituant cispadan, sur la commission de révision constitutionnelle ligurienne et sur le comité cisalpin de rédaction sont fortement valorisées au niveau médiatique, afin de montrer qu'il est le co-auteur des chartes généreusement octroyées aux patriotes italiens. Par conséquent, les consultations et les ovations constitutionnelles se transforment en acte de légitimation *a posteriori* de l'action politique et du pouvoir constituant de « Bonaparte l'italique », et, de fait, en un vote sur sa personne, sur sa figure monocratique de fondateur et de protecteur des nouvelles républiques instituées dans la péninsule. Nombreux sont les indices qui peuvent confirmer cette déclinaison personnalisée des libres votes, aussi bien pendant les opérations électorales qu'après leur conclusion, lors des réjouissances pour l'acceptation des constitutions. Ces indices sont résumés en une longue série d'hommages publics et privés, individuels et collectifs à la République française et notamment à celui qui l'incarne dans la péninsule : Napoléon Bonaparte, qui fait souvent l'objet de hurrahs frénétiques par les électeurs ou par les citoyens des deux sexes ainsi que par les mineurs qui participent aux fêtes de la Fédération.

Le rôle central de Bonaparte revêt une dimension non seulement narrative, mais aussi physique à l'occasion de la fête cisalpine du 9 juillet 1797, qui est organisée en accord avec le Directoire français au lieu des libres votes après l'épreuve – considérée comme insatisfaisante – des consultations populaires cispadanes du 19 mars 1797. De plus, pendant la grandiose célébration constitutionnelle milanaise, se révèle ouvertement l'image proto-monarchique de Bonaparte, que sa puissante machine propagandistique commence précocement à véhiculer

hors de France, alors qu'elle continue à projeter en patrie les représentations (rassurantes) du général victorieux et du républicain vertueux au service de la Révolution¹¹.

La mise en scène cisalpine, qui inspire aussi l'iconographie de l'époque, offre une formidable vitrine à ce type de représentation du pouvoir personnel de Bonaparte. Dès le matin, lorsqu'il arrive à cheval avec son Etat majeur, le jeune général est omniprésent pendant toute la durée de la fête. En particulier, après avoir passé solennellement en revue la garde nationale et la milice cisalpine, il se comporte en souverain en assistant, assis sur un siège spécialement installé pour lui, à la cérémonie civile et au serment constitutionnel du directoire cisalpin qu'il a lui même nommé. Finalement le soir, il participe au prolongement nocturne du spectacle et il fait symboliquement trois fois le tour du temple de la liberté, situé au centre de l'immense place dite de la Fédération, au milieu des applaudissements et des cris de joie de centaines de milliers de personnes qui reconnaissent en lui – comme l'écrit le principal journal milanais nouveau jacobin, le *Termometro politico della Lombardia* – « le seul fondateur de la République et le libérateur d'Italie » (« l'unico fondatore della Repubblica ed il liberatore d'Italia »)¹².

L'ombre de Bonaparte sur la célébration cisalpine est icastiquement fixée dans la légende de la gravure qu'à l'époque le peintre védutiste Domenico Aspari consacre à cet événement politique (**ppt 8**). L'estampe en forme de vue montre l'esplanade de l'ancien lazaret rebaptisé Champs-de-Mars, où une grande foule assiste à la parade solennelle qui se déroule autour du temple de la liberté transformé en autel de la patrie. Au premier plan, on voit aussi les ombres noires d'un groupe de chevaliers qui se trouvent à côté d'un autre chevalier avec le bras tendu. La légende nous suggère qu'il s'agit de Bonaparte en remarquant avant tout que la fête a été célébrée en sa présence (le commandant en chef est le seul personnage cité de façon explicite par son nom), tandis que la dédicace en majuscules exalte la souveraineté du peuple cisalpin réuni symboliquement en unité de temps et de lieu aux Champs-de-Mars pour recevoir et acclamer la constitution donnée par le nouveau Lycurgue franco-cisalpin:

FESTA DELLA FEDERAZIONE DELLA REPUBBLICA CISALPINA.

Celebrata a Milano nel Campo di Marte alla presenza del Generale Bonaparte, dell'Armata Francese, e Cisalpina, del Direttorio Esecutivo, delle Autorità costituite, e di un immenso Popolo il giorno 21. Messidoro an. V Rep.no 9 luglio 1797.

DEDICATA AL POPOLO SOVRANO CISALPINO¹³.

Cette représentation de père tout-puissant ainsi que de chef monocratique d'une (nouvelle) démocratie militaire est énormément amplifiée aussi bien sous la deuxième République Cisalpine, ensuite Italienne, que pendant l'époque impériale, par les toiles (et les estampes de reproduction) du « premier peintre » Andrea Appiani (1754-1817) et de Louis Lafitte (1770-1828), qui inventent l'iconographie de la cérémonie en imaginant le guerrier-législateur entouré d'un public varié (de civils, de soldats, de femmes et d'enfants) dans l'acte d'officier le serment constitutionnel des cisalpins (**ppt 9, 10**) ou de présenter sa loi fondamentale (**ppt**

¹¹ Philip G. Dwyer, *Napoleon. The Path to Power*, Yale University Press, New Haven & London 2008, p. 296-329.

¹² *Milano 22 Messidoro*, dans *Termometro politico della Lombardia*, 14 messidor V répub. (12 juillet 1797), républié dans *Termometro politico della Lombardia*, sous la direction de Vittorio Criscuolo, tome III, Istituto storico italiano per l'età moderna e contemporanea, Roma 1994, p. 26.

¹³ FETE DE LA FEDERATION DE LA REPUBLIQUE CISALPINE. *Célébrée à Milan aux Champs-de-Mars en présence du Général Bonaparte, de l'Armée Française et Cisalpine, des Autorités constituées, et d'un immense peuple le 21 Messidor an V de la République 9 juillet 1797.* DEDIEE AU PEUPLE SOUVERAIN CISALPIN.

11) sur le modèle – remanié en direction monocratique – de la figuration de la fête de la fédération du 14 juillet 1790 ainsi que de son acteur principal : le marquis général Lafayette¹⁴.

« C’était la première fois depuis la Révolution que j’entendais un nom propre dans toutes les bouches »,¹⁵ écrit Madame de Staël à propos de la France de l’automne 1799 en résumant par cette image le retour à la personnification du pouvoir après la rupture révolutionnaire, qui est sanctionné par les libres votes sur la constitution de l’an VIII et donc sur la figure du premier consul. Et pourtant, cette expérience politique a déjà eu lieu à l’occasion des votations constitutionnelles et des fêtes fédératives dans les républiques-filles de la péninsule, où les citoyens sont appelés à exprimer directement ou indirectement des suffrages sur (ou en faveur de) Bonaparte. Dans ces votations, son nom est continuellement évoqué, acclamé, applaudi aussi bien dans le discours que dans les pratiques du moment (électoral) constitutionnel, pendant lequel la « révolution réfléchie » italienne voit en lui son idéal « roi patriote »¹⁶.

1.2. Un vote universel surveillé

Après le coup d’Etat radical du 22 janvier 1798, l’approbation populaire de la nouvelle constitution est obtenue dans la République Batave, le 23 avril de la même année, à grande majorité par le biais d’une épuration préventive des listes électorales qui interdit les comices aux adversaires (ultra ainsi que contre-révolutionnaires) du nouveau régime. Par contre, dans les « républiques militaires » italiennes, le but de ratifier les lois fondamentales n’est pas poursuivi par la réduction de l’électorat qui, au contraire, est considérablement démocratisé à cette occasion par rapport à l’exercice du droit de cité prévu dans les constitutions soumises au vote populaire, qui établissent l’obligation de payer une contribution quelconque pour être citoyen actif ou passif. Par exemple, dans la République Ligurienne et dans la République Cisalpine, les assemblées primaires sont ouvertes aussi bien aux domestiques qu’à tous les jeunes hommes âgés de 18 et de 17 ans révolus sans obligation particulière de résidence, alors que dans la République Cispadane expriment officiellement leur suffrage beaucoup de mineurs de 15 ans et, partout dans les assemblées où on vote par acclamation, il y a plusieurs cas de participation de femmes aux approbations constitutionnelles. Ce n’est pas un hasard si l’expression « voto universale » commence à circuler dans ce contexte, et on le retrouve dans le lexique politique et électoral pour indiquer et évoquer – grâce à sa polysémie – la démocratisation de la citoyenneté, la choralité de la mobilisation populaire et l’unanimité de la délibération¹⁷. Par ailleurs, en France, les expressions symétriques « votation universelle » ou « suffrage universel » font leur apparition de façon analogue sous la plume de Sieyès et de Mallet du Pan juste à la veille ou peu après la présentation au peuple de la constitution de l’an

¹⁴ Michel Vovelle, *La Révolution française. Images et récits 1789-1799*, tome II, Messidor, Paris, 1986, p. 102-126, 146 ; Élisabeth DRAVET, *La Fayette, une bio-iconographie*, dans *La Fayette entre deux mondes*, sous la direction de Philippe Bourdin, Presses Universitaires Blaise Pascal, Clermont-Ferrand 2009, p. 202.

¹⁵ Germaine de Staël, *Dix années d’exil*, édition par Simone Balayé et Mariella Vianello Bonifacio, Fayard, Paris 1996, p. 68.

¹⁶ Paolo Viola, *Prima del populismo. Radici settecentesche dell’antipolitica*, dans «Meridiana. Rivista di Storia e Scienze Sociali», n. 38-39, 2000, p. 166-167 ; Id., *Napoléon, chef de la révolution patriotique*, dans *Napoléon et l’Europe*, sous la direction de Jean-Clément Martin, PUR, Rennes 2002, p. 42-44.

¹⁷ En italien, l’expression « voto universale » traduit en même temps les syntagmes français « vote universel » et « vœu universel ». D’une façon significative, la locution « voto universale della nazione » est utilisée aussi dans la « Gazzetta universale » de Florence (17 novembre 1801, vol. 28, p. 762) en référence au manque de consultation populaire concernant la première constitution de la République helvétique de 1801, dite « de la Malmaison » car octroyée dans cette propriété appartenant au premier consul Napoléon Bonaparte.

VIII¹⁸. Cette loi fondamentale codifie en effet la suppression des critères censitaires qui subsistent dans les dispositions de l'an III et accorde un droit de suffrage qui, à l'exception des principes de 1793, n'a jamais été aussi large depuis le début de la Révolution.

Par contre, les efforts des gouvernants des républiques-filles italiennes afin de conjurer le danger d'un résultat négatif des votations (intellectuellement et politiquement inconcevable) se focalisent sur le bouleversement du rôle fondamental joué dans l'espace public révolutionnaire par les assemblées primaires, et en particulier sur l'anéantissement pratique ainsi que formel de leur vocation délibérative, très forte d'ailleurs dans les libres votes constitutionnels de 1793 et de 1795 en France¹⁹. Par conséquent, les décrets et les règlements électoraux se transforment en un authentique arsenal d'interventions normatives qui visent aussi bien à mettre sous surveillance l'organisation qu'à canaliser le déroulement des comices.

Il s'agit d'une dynamique de raréfaction de la prise de parole ainsi que de la participation collective traduisant en prescriptions et en actes le discours polémique sur les assemblées tumultueuses qui, dans la France directoriale, accompagne la limitation de leur liberté politique et annonce leur substitution sous le Consulat et l'Empire par le système des signatures sur des registres publics ouverts dans les tribunaux, les mairies, chez les juges de paix et les notaires²⁰. Bref, sans abolir le vote en assemblée, les dispositifs de surveillance mis en œuvre dans la péninsule atteignent (et annoncent) les mêmes buts de simplification technique et de contrôle politique du vote obtenus par les brumairiens en confiant la mission de ratifier la constitution consulaire « aux méditations froides et solitaires des citoyens isolés »²¹, comme l'affirme « l'intellectuel organique » du premier bonapartisme Pierre-Louis Roederer devant le Corps législatif dans la séance du 10 février 1800.

Par le biais d'assemblées de paroisse et de canton aphones ou surveillées par les curés et par l'armée, le but de traduire en pratique la conception holistique des libres votes constitutionnels est largement atteint par les acteurs des « républiques militaires » italiennes. Partout, la manière la plus répandue d'expression de la volonté des corps électoraux exceptionnels de ratification est représentée par l'ancien rite de l'acclamation consensuelle (à haute voix, à main levée, par déplacement à droite du président de l'assemblée). Et toutefois, notamment dans le cas cispadan et dans le cas cisalpin, les votations unanimes des comices

¹⁸ Pierre Rosanvallon, *Le sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel en France*, Gallimard, Paris 1992, p. 196 ; Patrice Gueniffey, *Le Dix-huit Brumaire. L'épilogue de la Révolution française 9-10 novembre 1799*, Gallimard, Paris 2008, p. 261.

¹⁹ Malcom Crook, *Voter en assemblée sous la Révolution: le citoyen dans l'espace électoral*, dans *Citoyen et citoyenneté sous la Révolution française*, textes réunis par Raymonde Monnier, Société des études robespierristes, Paris 2006, p. 167-177 ; Serge Aberdam et Malcom Crook, *Voter et délibérer: une passion durable*, dans *La Révolution française. Une histoire toujours vivante*, sous la direction de Michel Biard, Tallandier, Paris 2010, p. 81-94 ; Pierre Rosanvallon, *La société des égaux*, Seuil, Paris 2011, p. 58-64 ; Malcom Crook, *Elections and democracy in France, 1789-1848*, dans *Re-Imagining Democracy in the Age of Revolutions. America, France, Britain, Ireland 1750-1850*, sous la direction de Joanna Innes et Mark Philp, Oxford University Press, Oxford 2013, p. 89-95 ; Melvin Edelstein, *La Révolution française et la naissance de la démocratie électorale*, PUR, Rennes 2013, p. 275-311.

²⁰ Malcom Crook, *Confiance d'en bas, manipulation d'en haut: la pratique plébiscitaire sous Napoléon (1799-1815)*, dans *L'incident électoral de la Révolution française à la V^e République*, sous la direction de Philippe Bourdin, Jean-Claude Caron, Mathias Bernard, Presses Universitaires Blaise Pascal, Clermont-Ferrand 2002, pp. 77-87 ; Id., *The Plebiscite on the Empire*, dans *Napoleon and His Empire. Europe, 1804-1814*, sous la direction de Philip G. Dwyer et Alan Forrest, Palgrave Macmillan, Basingstoke 2007, p. 16-28.

²¹ Cité dans Malcom Crook, *Les réactions autour de Brumaire à travers le plébiscite de l'an VIII*, dans *Du Directoire au Consulat*, tome III, *Brumaire dans l'histoire du lien politique et de l'État-Nation*, sous la direction de Jean-Pierre Jessenne, CRHEN-O, GRHIS, Préfecture de la région Haute-Normandie, Rouen-Lille 2001, p. 325.

n'ont pas toujours le signe attendu et correspondant aux vœux nationaux. Il y a des assemblées qui se prononcent toutes entières contre les constitutions proposées à leur jugement. Cette dynamique dessine paradoxalement un processus pluraliste d'approbations ou de rejections universelles par oui ou par non, qui confirme en pratique les conceptions unanimistes dominantes du suffrage, accueillies aussi par la législation électorale et exaltées par la pratique de l'ovation, qui représente un formidable vecteur d'intégration et d'identification politique.

Le dissentiment n'est donc pas conçu comme une éventualité légitime, mais simplement comme un accident fâcheux et blâmable qui entrave la mécanique électorale et qui renvoie l'aboutissement imaginé. De cette conception partagée par l'univers révolutionnaire tout entier relève la mise en œuvre par les autorités républicaines d'une stratégie médiatique qui vise à préfigurer sans cesse, avant (et en attente de) la communication officielle, un résultat non seulement positif, mais aussi unanimiste des libres votes et qui vise à condamner toute voix contraire, imputable aux ennemis de la patrie.

1.3. Communiquer l'unanimité

Les narrations gouvernementales concernant le déroulement du vote ont moins le but d'informer que de rassurer sur l'acceptation des lois fondamentales même (et surtout) en manque de renseignements détaillés. Les circuits communicatifs patriotiques se chargent de construire un sentiment favorable aux constitutions-sœurs par la diffusion de sortes de sondages avant la lettre fondés sur l'écoute objective (présumée) de l'esprit public ou par le recours aux votes paradigmatiques qui doivent inspirer des conduites semblables chez les citoyens. En particulier, la République Cisalpine expérimente des typologies de messages qui seront largement utilisés l'année suivante en France, telles que la pratique d'annoncer au cours des votations les « approbations exemplaires » de l'Armée ainsi que de la capitale. Les voix défavorables sont exhibées comme des épisodes étranges, qui s'expliquent par des raisons pré-ou antipolitiques, alimentées par l'action de minorités « fanatiques ». « Ignorance », « cabale » « hypocrisie », « égoïsme », « abus » sont les mots les plus utilisés pour illustrer les motivations de conduites qui sont considérées non seulement comme des actes coupables, mais aussi comme d'authentiques fourvoiements, dont les citoyens peuvent être victimes à cause de l'action exécration des ennemis de la patrie (intérieurs ainsi qu'extérieurs). En d'autres termes, la dénonciation du complot contre-révolutionnaire est si parfaitement réadaptée au moment électoral qu'elle devient un *topos* qui embrasse toute chose et qui se révèle capable de fournir un schéma interprétatif simple, non seulement pour les cas d'approbation manquée, mais aussi pour les acceptations insatisfaisantes au niveau de la participation ou du calcul des suffrages.

L'apogée de la stratégie médiatique lancée par les nouveaux pouvoirs républicains et par leurs partisans réside dans la diffusion publique du comptage des voix opéré par des commissions spéciales centralisées au niveau « national » ou directement par le Ministère de l'Intérieur. Celles-ci essaient de donner une forme arithmétique (ou au moins une forme quantitative) à la manifestation de la volonté populaire, en continuité avec les premières expériences françaises de 1793 et de 1795. Et ce même si la République Cispadane ainsi que la République Ligurienne fournissent ouvertement les chiffres du scrutin, par le biais de paramètres de mesure différents, alors que la République Cisalpine déclare simplement l'ampleur du résultat électoral par une série de communications émises au bout du temps. De plus, partout le discours officiel gonfle le succès électoral et il emploie des expressions

mirobolantes comme « très grande majorité », « immense pluralité », « majorité absolue » afin de souligner la réussite des libres votes sur les constitutions-sœurs.

Finalement, les libres votes ne sont pas seulement imaginés, réglementés et organisés, mais aussi communiqués de façon holistique avant, durant et après leur déroulement. Et lorsque ce dispositif conceptuel, procédural et médiatique ne suffit pas, puisque les chiffres ne coïncident pas avec les attentes du nouveau pouvoir politique, les gouvernements républicains ont recours à ce que le langage de l'époque appelle la « grande opération » (« grande operazione »), c'est-à-dire à la retouche centralisée du résultat électoral. Dans la plupart des cas, cette intervention n'a pas lieu pour renverser la direction du vote, mais pour sceller le résultat aussi bien avec l'universalité de la participation qu'avec l'unanimité du vote, qui représentent les enjeux principaux des libres votes constitutionnels et, plus en général, les caractères originaux des pratiques plébiscitaires contemporaines.

1.4. De l'acclamation manipulée à l'« assentiment silencieux »

En 1797-1798, la pratique de matérialiser le suffrage de la nation souveraine par le biais de la totalisation arithmétique des scrutins n'est pas seulement récente, mais aussi fort expérimentale : en France, le résultat final des libres votes sur la constitution de 1793 a été fourni officiellement par bon nombre d'assemblées, alors qu'en 1795 le scrutin a lieu par voix individuelles. De plus, le vide normatif existant sur la technique du comptage unifié des suffrages et l'ambiguïté permanente sur la signification du mot « votant », qui désigne à l'époque aussi bien celui qui participe aux opérations électorales que celui qui a le droit de voter, laissent un très ample degré de pouvoir discrétionnaire aux autorités républicaines.

Souvent déçues par les formes quantitatives de la volonté populaire, qui est continuellement évoquée au niveau discursif, les autorités centrales républicaines se sentent légitimées de glisser vers des pratiques variées de manipulation du résultat électoral. Si toutes les unanimités des libres votes constitutionnels des républiques italiennes sont fort improbables, le cas le plus éclatant et paradigmatique est celui du département cispadan du Po en mars 1797. Face à l'échec des partisans de la constitution qui est rejetée surtout dans les communes rurales, l'Administration Centrale de Ferrare établit de concert avec la Junte de Défense Générale, *longa manus* de Bonaparte dans la nouvelle République Cispadane, que le Comité de Vérification de Bologne, chargé du comptage des suffrages, doit tenir pour « assenzienti » (favorables) tous les électeurs de ce département qui n'ont pas participé au vote. De fait, il s'agit de l'adoption officieuse (et secrète) du principe de l'« assentiment silencieux » en ce qui concerne un segment important du territoire de la République²². Cet escamotage ne modifie probablement pas le résultat total du vote, mais il contribue bien sûr à changer le chiffre des suffrages favorables qui atteint le pourcentage (qu'on dirait *a posteriori* plébiscitaire) de 84%, c'est-à-dire « une grande majorité des votes », comme le remarquera de façon pointilleuse Bonaparte dans ses mémoires²³.

²² En 1802, à l'occasion de l'approbation populaire de la deuxième constitution de la République helvétique, ce même système de comptage est adopté de façon officielle, bouleversant ainsi le résultat d'abord défavorable à la loi fondamentale rédigée par les unitaires suisses avec le soutien du premier consul Bonaparte. Cf. François de Capitani, *Vie et mort de l'Ancien Régime 1684-1815*, dans *Nouvelle Histoire de la Suisse et des Suisses*, Payot, Lausanne 1986, p. 490.

²³ *Mémoires de Napoléon. La Campagne d'Italie 1796-1797*, édition présentée par Thierry Lentz, Tallandier, Paris 2010, p. 264.

Les unanimités officielles – improbables – des libres votes constitutionnels italiens confirment le rapport difficile que la culture politique révolutionnaire entretient avec le suffrage populaire, qui est continuellement stigmatisé, refusé et parfois corrigé lorsqu’il ne correspond pas aux vœux du pouvoir. Les « républiques militaires » de la péninsule sont les héritières directes des pratiques de manipulation électorale de l’an V et VI, mais avec l’importante différence que, notamment dans le cas cispadan et ligurien, les arrangements des voix ont lieu en secret. Même en ce qui concerne le traitement des données électorales, le laboratoire italique prépare donc l’an VIII, lorsque le ministre de l’intérieur Lucien Bonaparte n’impose pas la réussite des libres votes sur la constitution de son frère-consul, mais il double d’un trait de plume, en l’espace d’une nuit, le résultat final des scrutins – les oui passant d’un million et demi à trois millions – afin d’améliorer sensiblement le *score* par rapport aux votations sur les lois fondamentales de 1793 et de 1795. De même que ses avant-coureurs de la péninsule, il peut ainsi valoriser l’ampleur remarquable des suffrages, la présenter comme un surplus de légitimation pour le nouveau régime ainsi que pour le pouvoir personnel de Bonaparte.

Une partie des Italiens est de nouveau appelée à rendre hommage à ce dernier, devenu Napoléon, par le biais du vote non seulement pendant l’été de 1804, mais aussi entre mai et juin 1805, notamment dans la République Ligurienne et dans la République de Lucques. Les décrets électoraux confirment la démocratisation du suffrage et le recours au système des registres publics, déjà adopté au-delà des Alpes à partir des appels au peuple de l’an VIII, X et XII, mais ils introduisent aussi des variantes italiques en ce qui concerne aussi bien l’institutionnalisation du vote collectif par corps à côté des voix singulières que la codification définitive du principe de l’« assentiment silencieux » adopté officieusement dans le département du Po en mars 1797. L’introduction par loi du vote affirmatif des abstentionnistes représente notamment la polarisation de l’idée de ratification non-délibérative sans alternative qui façonne les pratiques plébiscitaires modernes. De plus, ce mécanisme électoral rend superflue la mobilisation électorale même. Par cette typologie de procédure, le refus de la formule proposée à la sanction du peuple n’est pas seulement inconcevable intellectuellement ainsi que politiquement, mais la possibilité même du refus est d’avance neutralisée sans besoin d’interventions centralisées de correction du résultat *ex-post*. En 1805, les libres votes se transforment donc juridiquement en un acte de réception passive, dont la réussite arithmétique devient presque insignifiante de même que la médiatisation des scrutins. Bref, ces dernières procédures plébiscitaires pourraient être mieux définies comme des « appels au silence » que comme des appels au peuple.

De l’acclamation au silence, on pourrait ainsi résumer le parcours de la tradition plébiscitaire italienne naissante entre la période révolutionnaire et l’époque napoléonienne. Une tradition très vivante qui, encore une fois en parallèle avec la France, écrit dès 1848 un deuxième chapitre fondamental de la socialisation des Italiens aux pratiques électorales démocratiques directes. Il s’agit de ce que j’appelle le « moment plébiscitaire » du *Risorgimento*, c’est-à-dire la longue série de votations par suffrage universel masculin qui touchent globalement plus de quatre millions de citoyens (en plus de milliers de femmes et de mineurs officieusement mobilisés) d’abord en 1848 en vue de l’élargissement du Royaume de Sardaigne et ensuite, entre 1860 et 1870, afin de légitimer la construction progressive du Royaume constitutionnel d’Italie sous la maison de Savoie.

2. Le moment plébiscitaire du Risorgimento

La conjoncture politique décisive pour le processus d'unification, qui s'ouvre en avril 1859 avec la guerre franco-piémontaise contre l'Autriche et qui se termine en mars 1861 avec la proclamation du Royaume d'Italie, est fortement marquée par le lien étroit entre les procédures plébiscitaires et les élections. Au mois d'août et de septembre 1859, en Toscane, dans les duchés de Modène et de Parme, dans les légations pontificales en révolution (Bologne, Ferrare), les autorités provisoires patriotiques promeuvent des consultations pour nommer des assemblées représentatives, qui délibèrent la déchéance des dynasties d'ancien régime (ainsi que du pouvoir papal) et qui, en même temps, exigent l'annexion au Royaume de la Sardaigne, sanctionnée pratiquement par la publication de la charte piémontaise : le Statut Albertin, du nom du roi qui le promulgua en mars 1848, Charles-Albert. Les élections ont lieu au suffrage élargi par rapport au système censitaire et capacitaire en vigueur au Piémont et dans un contexte consensuel national patriotique qui prépare et annonce, d'une part, le cycle de consultations plébiscitaires qui légitiment sur le plan intérieur et supranational les phases successives de l'unification italienne, d'autre part, les déclinaisons antipluralistes du vote politique qui se déroule au suffrage restreint, d'abord à la fin de mars 1860 dans le Royaume de Sardaigne uni à la Lombardie, à la Toscane, à l'Emilie, à la Romagne, et, finalement, en janvier 1861, afin de nommer le premier Parlement italien.

Entre 1860 et 1870, plus de trois millions de citoyens des anciens Etats italiens s'expriment par différents mécanismes, mais toujours caractérisés par l'application du suffrage universel (masculin), en faveur de la construction progressive du Royaume d'Italie. Des dizaines de milliers d'entre eux, appartenant aux duchés de Modène et de Parme ainsi qu'aux provinces de Padoue, Vicence, Trévise et Rovigo, ont déjà voté avec la Lombardie au printemps 1848 pour la formation – inachevée – du Royaume de la Haute Italie, tandis que les citoyens de la province de Parme sont aussi consultés séparément pour la deuxième fois au mois d'août 1859, avant de participer au plébiscite de l'Emilie et de la Romagne à la mi-mars 1860 (**ppt 12**).

Les consultations populaires d'avril-mai 1848 dans les duchés de la Vallée du Po, en Lombardie et dans les provinces de terre ferme de la Vénétie, et les votations d'août 1859 à Parme sont tenues par le biais de souscriptions sur des registres publics, qui restent ouverts pendant des semaines dans les municipalités et dans les paroisses, à l'image des appels napoléoniens au peuple du Consulat et de l'Empire, déjà expérimentés dans la péninsule entre 1797 et 1799 afin de réclamer la fusion de Venise à la République Cisalpine ou du Piémont à la République française.

Les « comices nationaux », organisés au cours de l'*annus mirabilis* 1860 en Toscane, en Emilie et en Romagne (11-12 mars), dans les provinces napolitaines et en Sicile (21 octobre), dans les Marches et en Ombrie (4-5 novembre), sont tenus, pendant un ou deux jours, au mode de scrutin par bulletin (manuscrit ou imprimé) des pratiques électorales « par oui ou par non » qui justifient, en décembre 1851, le coup d'Etat du prince-président Louis Bonaparte et qui fondent en novembre 1852 le Second Empire. Par les mêmes procédures ont lieu les consultations qui achèvent le processus d'unification, en 1866 à Mantoue et dans la Vénétie (21-22 octobre) et en 1870 à Rome et dans le Latium (2 octobre).

En dépit du caractère de vote a-délibératif, sans alternative, et du contrôle exercé directement ou indirectement par les élites libérales-monarchiques, les consultations populaires d'unification de 1860, 1866 et 1870 représentent pour les classes populaires une occasion significative d'accélérer et de généraliser l'apprentissage politique, et – plus généralement – une page fondamentale du processus unitaire compris comme « mouvement de masse », selon la lecture analytique proposée par la nouvelle historiographie du *Risorgimento*,

dans sa déclinaison critique²⁴ ainsi que dans sa version classique²⁵. Le cadre de la participation électorale, qu'on peut tracer pour sept votations officielles, révèle une forte capacité de mobilisation politique (**ppt 13, 14**). D'une part, elle atteint son sommet à Rome dans le climat d'enthousiasme pour la fin du pouvoir temporel du pape ; d'autre part, elle se montre plus forte dans les anciennes possessions papales – sauf dans les Marches – et dans les territoires de faible ou d'ancienne tradition étatique en comparaison des réalités de solide histoire autonomiste. Aux deux extrémités de l'axe de la participation se placent, en fait, d'un côté, 62,4% des Marches et 71,9% de la Toscane en 1860; de l'autre, 80,7% du Latium en 1870 et 79,7% de l'Emilie en 1860. Un peu plus bas que les plus élevés ont trouvé les autres données disponibles : 75,2% en Sicile, 79,3% en Ombrie, 79,5% dans la partie continentale de l'ancien Royaume des Deux-Siciles (un résultat beaucoup plus important si l'on prend en compte le fait que, dans certaines provinces, le vote est entravé par la présence de troupes fidèles au roi François II de Bourbon et par les insurrections légitimistes du brigandage). Les pourcentages de voix favorables décrivent partout une adhésion unanime, qui oscille entre un minimum de 92,6 % dans les Marches et un maximum de 99,9 % à Mantoue, en Vénétie et dans les provinces libérées du Frioul (Udine et Pordendone).

A côté des données considérables concernant les votants, les indicateurs du caractère de masse et du succès de ces consultations sont aussi la dynamique joyeuse et le contexte scénographique presque théâtral de fête – induite et spontanée à la fois – dans lequel ont lieu les opérations électorales. Les pratiques plébiscitaires se sertissent dans un cycle de manifestations nationales et patriotiques plus large et plus long, impliquant non seulement les électeurs (tous les hommes adultes de 21 ans), mais l'ensemble de la société, et plus précisément, au moyen d'un certain nombre de modalités officieuses et extra-juridiques, tous les sujets exclus du droit électoral plébiscitaire comme les femmes, les mineurs, les exilés, les étrangers combattants pour l'unité, les citoyens des anciens Etats italiens résidant à l'étranger ou dans la péninsule, mais en dehors de leur « petite patrie » d'origine lors des consultations populaires d'unification. La mobilisation des femmes est particulièrement intense et généralisée, appréciée même par les gouvernements provisoires lorsqu'elle se traduit simplement en manifestations du sentiment national et patriotique. En revanche, cette mobilisation provoque des craintes et des critiques peu convenables même par des hommes politiques de premier plan dans certains contextes, où les femmes patriotes utilisent les espaces inédits de prise de parole ouverts par les pratiques du « vote national » afin de réclamer publiquement leurs droits politiques, refusés par les dispositions constitutionnelles et législatives du nouvel Etat en construction.

Comme l'indique l'écrivain patriote Niccolò Tommaseo dans son dictionnaire de la langue italienne, écrit avec Bernardo Bellini, ces processus de vote sont définis « plebisciti » (« plébiscistes ») « per le solite imitazioni di Francia » (« à cause des imitations habituelles de la France »)²⁶, où le terme, emprunté au langage juridique de la Rome antique, est réintroduit définitivement en 1851 par le futur Napoléon III afin d'indiquer le contenu textuel de la formule soumise à ratification du peuple, selon une déclinaison antique du mot « plébiscite » déjà adoptée – comme nous l'avons vu – en mai 1805 par Talleyrand.

²⁴ A.M. Banti et P. Ginsborg, *Per una nuova storiografia del Risorgimento*, dans *Il Risorgimento*, op. cit., p. XXIII-XXIV.

²⁵ Eva Cecchinato, *Quadro degli avvenimenti*, dans *Fare l'Italia: unità e disunità nel Risorgimento*, sous la direction de Mario Isnenghi et Eva Cecchinato, Utet, Torino 2008, p. 23.

²⁶ Niccolò Tommaseo, *Plebiscito*, dans *Dizionario della lingua italiana*, vol. III, Unione tipografica-editrice torinese, Torino-Napoli 1871, p. 1069.

L'identification du terme plébiscite avec la procédure de vote toute entière s'affirme pendant le Second Empire même s'il est possible de relever des occurrences étendues du mot même pendant le Premier Empire – par exemple, en 1807 sous la plume d'un graphomane de génie comme l'un des premiers historiens de la Révolution française, Antoine Fantin Desodoards – ou avant 1848 par l'écrivain romantique antibonapartiste François René de Chateaubriand et par le typographe philosophe socialiste Joseph-Pierre Proudhon²⁷. En 1848, autant dans les textes normatifs que dans le langage politique italien, les expressions utilisées d'habitude sont précisément « votazioni nazionali » (« votations nationales ») et « liberi voti » (« libres votes »); deux locutions relevant de la période révolutionnaire et napoléonienne. Le mot « plebiscito » fait son apparition dans la législation électorale italienne par le biais de Giuseppe Manfredi, gouverneur provisoire de Parme, qui l'utilise dans le décret du 8 août 1859 pour indiquer la formule d'agrégation du Royaume de Sardaigne. En ce sens, il apparaît également dans la législation pour les consultations populaires de 1860, tandis que dans le discours public la signification ample du mot s'impose de plus en plus, jusqu'à être admise dans la loi qui règle la mise en œuvre du vote à Rome et dans le Latium en 1870²⁸.

De même que les libres votes de l'Italie en révolution, les plébiscites de l'unification sont des procédures de droit public ainsi que de droit international, qui ratifient à la fois un pouvoir personnel, une réalité étatique territoriale et une loi fondamentale. En effet, les électeurs sont convoqués pour donner leur consentement au Royaume (imaginé) de la Haute Italie ou au Royaume d'Italie, à l'adoption du Statut Albertin, à un souverain guerrier avec ses descendants (en 1848 Charles-Albert célébré comme « l'épée d'Italie » par la mythographie nationale patriotique, puis son fils et successeur Victor Emmanuel II). Suivant directement ou indirectement le modèle politique thermidorien, les pratiques plébiscitaires du long *Risorgimento* font appel à la souveraineté démocratique et construisent exceptionnellement des corps électoraux universalistes et inclusifs, afin de valider des institutions fondées, au contraire, sur des lois électorales qui conçoivent la citoyenneté politique comme une fonction et qui la réservent à ceux qui peuvent l'exercer sagement, c'est-à-dire ceux qui ont une indépendance et une capacité personnelle (économique et culturelle). Le Statut Albertin de 1848, sanctionné par les plébiscites du *Risorgimento*, dessine un Etat régi par un « gouvernement monarchique représentatif », où la reconnaissance du droit de vote pour la chambre élective est réglemantée par la législation ordinaire. Lors de la proclamation du Royaume d'Italie en 1861, un mécanisme binaire, censitaire et capacitaire, fondé sur la condition préalable de l'alphabétisation, reconnaît la citoyenneté politique active exclusivement à 7% des hommes de 25 ans revolus.

Par contre, au-delà de ces caractères originaux partagés, les plébiscites de 1848-70 se différencient des libres votes de 1797-98, car ils ne se caractérisent pas tellement par les pressions sur les électeurs ou par les manipulations des résultats, mais plutôt par la participation fondée sur le principe « une nation, une voix » : la célébration de l'identité nationale remplace l'expression de la démocratie, à l'instar de ce qui se passe en avril 1860 lors du vote d'annexion de Nice et de la Savoie à la France²⁹. Les comices plébiscitaires du *Risorgimento* sont conçus,

²⁷ Antoine Fantin Desodoards, *De l'institution des sociétés politiques ou théorie des gouvernements*, L. Collin, Paris 1807, p. 408-409 ; Cristina Cassina, *Parole vecchie, parole nuove. Ottocento francese e modernità politica*, Carocci, Roma 2007, p. 133-136.

²⁸ Elisa Mongiano, *Il "voto della Nazione". I plebisciti nella formazione del Regno d'Italia (1848-60)*, Giappichelli, Torino 2003, p. 310-311.

²⁹ Pierre Rosanvallon, *La démocratie inachevée. Histoire de la souveraineté du peuple en France*, Gallimard, Paris, 2000, p. 201 ; Christian Sorrel, *Aux urnes savoyards! Douze petites leçons sur le vote de 1860*, La Fontaine de Siloé, Montméliman, 2010 ; *L'année 1860. Chroniques de l'annexion*, dossier monographique de « Nice

d'une part, comme le sacrement unanimistique de l'unité nationale, d'autre part – notamment pour les libéraux modérés et les démocrates constitutionnels – comme la consécration collective du chef de la communauté nationale, dont le nom apparaît de façon visible dans les formules présentées à l'approbation du peuple et dont la figure joue un rôle pivot dans l'ensemble de la mise en scène plébiscitaire. Les acteurs de l'époque interprètent ces consultations populaires comme l'aboutissement du *Risorgimento* : les comices électoraux se transforment donc en un jubilé de la communauté nationale retrouvée que le langage de l'époque traduit par des expressions sémantiquement très riches telles que « suffragio nazionale » (« suffrage national ») et « voto della nazione » (« vote ou vœu de la nation »).

Au moment court du plébiscite, par l'intermédiaire du glissement du suffrage universel à la joie universelle, une sorte de suspension temporelle se réalise en configurant une communauté égalitaire, dans laquelle l'impératif de la concorde prévaut sur toute division de parti, de classe, de genre et d'âge. C'est dans ce cadre conceptuel et émotionnel que s'expliquent les actes de « citoyenneté paradoxale » des femmes et des mineurs, ainsi que la conduite de nombreux militants républicains qui non seulement se présentent aux urnes, mais participent aussi activement à la réussite des plébiscites en marquant leur aspect de rituel national patriotique plus que de célébration monarchique.

Je cherche à illustrer cette démarche interprétative en focalisant notamment mon attention sur trois points : le caractère festif et médiatique des journées de vote ; le rôle clé du souverain plébiscité ; la mobilisation des femmes (et des mineurs).

2.1. La fête de la nation

A partir de 1848, les libéraux et les démocrates italiens partagent une conception antipluraliste et holistique de matrice nationale patriotique du suffrage universel qui, en 1860, se reflète dans une idée semblable du processus plébiscitaire, conçu comme une profession publique et collective du sentiment national. Le vote plébiscitaire n'est pas considéré comme un geste individuel et volontaire, mais plutôt comme un acte collectif d'épiphanie nationale, précisément le dernier et le plus solennel moment de révélation de la sempiternelle identité italienne.

Au cours de la décennie 1860-1870, la convocation des comices plébiscitaires est insérée dans le cadre d'un vaste mouvement d'appels, de processions, de réunions, de souscriptions de caractère national patriotique, qui ont la même valeur morale et politique que le suffrage aux yeux des acteurs de l'époque ; d'habitude, les « libres démonstrations » (« libere dimostrazioni ») des citoyens et des citoyennes en faveur de l'unification exhortent et accompagnent l'institutionnalisation de la collecte des voix. Par conséquent, les journées électorales sont fort marquées par les langages et les répertoires d'action des manifestations d'exultation nationale.

Les récits et l'iconographie décrivent à l'unisson une série de gestes et de comportements qui montrent un « esprit de plébiscite » caractérisé par un net penchant à la fraternisation, analogue à celui qui marque l'année 1848 en France au lendemain de la proclamation du suffrage universel et la péninsule avant et après le début de la première guerre de l'indépendance. Les journées plébiscitaires sont marquées par des baisers, des poignées de mains, des accolades, qui impliquent aussi les combattants volontaires et les soldats des armées libératrices. Souvent, la

démolition symbolique des barrières entre ville et campagne est témoignée par l'accueil aimable réservé aux électeurs ruraux qui vont voter dans les villes, où ils sont reçus avec des fleurs et des chants par le menu peuple urbain enthousiaste (**ppt 15**).

Protagonistes et observateurs (italiens et étrangers à la fois) sont d'accord pour interpréter le processus plébiscitaire comme un grand *festival* de la nationalité. D'une extrémité de la péninsule à l'autre, les places et les rues, les édifices publics et privés, les magasins et les monuments sont remplis de drapeaux et de pancartes exaltant l'unité italienne, alors que les électeurs et les non-électeurs, les hommes et les femmes, les jeunes et les enfants portent avec ostentation des emblèmes nationaux sur leurs vêtements et des cocardes tricolores épinglées aux chapeaux ou piquées dans les cheveux.

Les opérations de vote ont partout un caractère choral ; ce qui est la conséquence autant d'une conception moniste et collective du suffrage universel que de l'application des directives des autorités, qui ont pour but de promouvoir une participation ample et ordonnée dans la perspective idéale de la « participation universelle ». La mobilisation électorale se déroule par corps : à la campagne, ce sont les communautés rurales et artisanes qui sont les protagonistes des comices ; dans les villes, ce sont les congrégations des arts et métiers, les appareils des anciens Etats et les groupes professionnels, les étudiants et les professeurs d'université, les militaires (réguliers et volontaires, même étrangers) et le clergé, qui vont jeter en foule leurs bulletins dans les urnes.

Le cortège électoral, auquel s'agrègent même ceux qui sont exclus du droit de vote, est l'un des principaux moments de la fête de la nationalité (**ppt 16**) ; ce n'est pas un hasard si ce sujet trouve audience dans les gravures ainsi que dans les magazines illustrés avec les autres chapitres du roman plébiscitaire, qui frappent l'imagination des contemporains et qui attirent l'attention des journalistes et des dessinateurs : la déposition patriotique du bulletin dans l'urne, le scrutin public des voix, la proclamation officielle de l'issue des consultations et la remise solennelle des résultats au souverain.

Les récits médiatiques se focalisent en particulier sur Naples en octobre 1860, où la plupart des bureaux de vote sont situés sous des pavillons tricolores dressés en plein air. Le décret électoral prévoit la présence de trois boîtes, placées l'une à côté de l'autre. Deux boîtes contiennent séparément les bulletins ayant la mention « oui » et les bulletins ayant la mention « non », que les électeurs choisissent et vont déposer dans la troisième urne vide (**ppt 17**). Ce système de vote public répond sans doute aux exigences de contrôle par les autorités patriotiques, mais il reflète surtout un grand désintéret pour le secret, et, plus en général, pour les profils formels du vote caractérisant toute la législation électorale plébiscitaire, qui a pour but fondamental de promouvoir la participation la plus large possible : il s'agit de l'enjeu véritable d'un processus électoral conçu et mis en œuvre sous des formes antipluralistes et unanimistes.

La publicité joue aussi un rôle fondamental dans le « scrutin général » des procès-verbaux des voix provenant des provinces, qui a lieu dans les anciennes capitales auprès des Cours Suprêmes réunies en séance publique face à une foule composite de citoyens et citoyennes (**ppt 18**). Dans le contexte unanime plébiscitaire, le résultat exprimé par les voix est investi d'un surplus de légitimité chorale lors de la présentation officielle et publique des données. Ce rituel constitue la dernière manifestation de la cohésion du corps politique élargi aux femmes et aux mineurs, réuni – souvent la nuit – dans de superbes décors, tels que la Place de la Seigneurie à Florence, le Palais des Doges à Venise, le Capitole à Rome (**ppt 19**). Par conséquent, dans la plupart des places italiennes, devenues le théâtre de l'acclamation des résultats plébiscitaires, sont dressées de grandes plaques qui portent les chiffres du scrutin sculptées en majuscules (**ppt 20**).

Finalement, la cérémonie de l'acceptation des résultats déplace la scène de l'exultation des territoires libérés à la capitale du nouveau Royaume italien en construction. Dans la salle du trône du palais royal ont lieu l'échange de cadeaux et le rendez-vous des députations des provinces avec le souverain, qui ensuite signe les décrets d'annexion et se montre au balcon avec sa famille afin de recevoir les acclamations du peuple. Cette apparition marque l'entrée physique du roi sur la scène plébiscitaire, couronnant l'omniprésence virtuelle d'images et de mots monarchiques qui caractérisent les discours et les pratiques des journées électorales, au cours desquelles la fête de la nationalité s'entrelace à la consécration de la maison « élue » pour régner sur l'Italie.

2.2. Le souverain plébiscité

Dans l'imaginaire des libéraux et des démocrates constitutionnels, la concorde nationale célébrée pendant les plébiscites s'incarne dans la figure du monarque. Le nom du souverain apparaît dans toutes les formules de fusion soumises au vote populaire avec les références, modulées en fonction des contextes politiques, à l'Italie et à la constitution. Les hourras et les ovations pour le roi marquent partout les pratiques de vote. Aux acclamations s'ajoutent les portraits, les bustes, les emblèmes, les inscriptions, les devises, les gravures, les cartes de visite qui dominent les balcons, les fenêtres, les vitrines, les établissements publics, les salles de vote, les affiches, les pancartes hissées pendant les processions électorales ; la chorégraphie plébiscitaire n'est pas complète que'avec l'image et le nom du roi.

Dans l'assemblée électorale réunie dans le grand amphithéâtre de l'Université de Naples, une sculpture dépeignant Victor Emmanuel II avec ses longues moustaches domine l'arche centrale supérieure, entourée des armoiries de la maison de Savoie et enclavée entre deux panneaux qui portent des inscriptions exaltant l'unité et le roi d'Italie. Par contre, les colonnes de la partie inférieure sont décorées de médaillons gravés de la séquence alternée des initiales VE et GG. La figure de Garibaldi est fortement présente dans l'imaginaire plébiscitaire du Sud, bien que toujours dans la fonction de coopérant du souverain.

Le langage plébiscitaire véhicule largement l'idée que la consultation signifie s'exprimer en faveur de Victor Emmanuel II. Cette stratégie discursive rencontre l'horizon d'attente de plusieurs électeurs qui font montre de cette conception de leur suffrage. Le discours public exprime de façon si redoutable cette investiture personnelle au moyen du caractère polysémique du syntagme « roi élu », attribué à Victor Emmanuel II et gravé avec son effigie sur les pièces d'argent de cinquante cents, d'une et deux lires, frappées par la Monnaie de Florence au lendemain du plébiscite toscan de 1860.

Pour son ambiguïté sémantique, l'expression « roi élu » se prête parfaitement à une déclinaison religieuse et providentielle. Dans de nombreux fragments du discours plébiscitaire, « l'élus de la Nation » devient ainsi le « Roi Sauveur », le « Rédempteur roi d'Italie », « l'ange de Dieu » et « l'homme envoyé par Dieu », un « miracle de Roi ». L'idée de l'avènement et de l'élection du souverain est étroitement liée à celle du dévouement des peuples et des individus à la monarchie de Savoie, au sein d'un schéma argumentatif qui tend à exalter le rôle guerrier et paternel du roi, auquel les Italiens déclarent confier leur destin politique. Toutefois, la représentation du plébiscite comme acte d'union personnelle au roi est reflétée non seulement dans les langages de ceux qui votent ou qui invitent à jeter le bulletin dans l'urne. Le discours monarchique et le discours des gouvernements provisoires en sont fortement marqués.

Le moment solennel de la remise des résultats constitue un espace idéal pour l'expression de ces matériaux rhétoriques qui relèvent de l'imaginaire politique autant de l'ancien régime que

du nouvel ordre post-révolutionnaire napoléonien (**ppt 21, 22**). Les formules d'acceptation des voix populaires et de la prise de possession des territoires utilisés par le soldat-roi Napoléon Bonaparte sont ainsi, et non par hasard, héritées et proposées de nouveau par le roi-soldat Victor Emmanuel II. Le corollaire de cette vision des rapports entre le souverain et ses sujets est représenté (et exalté) par l'ancien rituel de la prise de possession royale au moyen de l'entrée dans la capitale des provinces annexées. Préparée majestueusement jusqu'au plus petit détail avec des arcs de triomphe artificiels et naturels (tels que les ponts vénitiens sur le Grand Canal, le 7 novembre 1866), la cérémonie de l'entrée royale joint le rituel monarchique au rituel communautaire, représentant l'acte final de la dynamique plébiscitaire (**ppt 23**).

2.3. *Citoyennes sans citoyenneté*

Si le profil de célébration de la patrie redécouverte qui caractérise le « vote de la nation » constitue une précondition pour la légitimation de la prise de parole féminine dans l'espace public plébiscitaire, il contribue également à faire ressentir aux femmes un sentiment d'injustice pour l'exclusion normative de l'événement pensé et vécu comme l'apothéose du *Risorgimento*. De là découle pour les patriotes le paradoxe d'agir et de se percevoir comme des citoyennes sans citoyenneté, constamment placées entre une « communauté égalitaire imaginée » et des aspirations émancipationnistes. La longue série d'interventions, centrées sur le langage classique de la « mère patriote » et de la « mère citoyenne », que les militantes politiques mettent en scène pour exprimer leur adhésion au processus d'unification ainsi qu'à la figure (paternelle) du monarque, se révèlent donc être non seulement des manifestations collectives d'appartenance nationale, mais aussi de véritables actes symboliques de citoyenneté qui, notamment durant l'*annus mirabilis* 1860, s'associent à la mobilisation, collaborante et concurrente à la fois, des mineurs.

La principale forme d'engagement féminin se compose de pratiques collectives qui reflètent et imitent la participation électorale des hommes. En concurrence émulative avec les jeunes, les femmes constituent des bureaux électoraux séparés, font irruption dans les assemblées électorales avec des adresses et des appels, demandant de pouvoir voter ou au moins de voir leur volonté unitaire inscrite dans les procès-verbaux. Les souscriptions et les bureaux de genre illustrent un double sentiment des femmes: d'une part, exprimer ouvertement leur consensus au processus d'unification sous forme alternative ou au moyen d'un succédané du suffrage légal ; d'autre part, dénoncer l'injustice de l'exclusion du droit de cité plébiscitaire montrant en pratique qu'elles peuvent participer à la dynamique électorale sans provoquer de troubles. Ce n'est pas un hasard si même lorsque les femmes ne signent pas de pétitions ou ne jettent pas leurs bulletins (ou, alternativement, leurs offrandes patriotiques) dans des urnes officielles, elles stationnent à l'intérieur des assemblées électorales avec leurs enfants (comme le souligne l'iconographie aussi) ou elles accompagnent leurs maris à voter, en dérogeant à la norme de moralité qui considère la présence féminine dans les salles de vote scandaleuse et troublante (**ppt 24**).

La deuxième forme de participation met en vedette des femmes qui se rendent aux urnes travesties en hommes ou qui sont autorisées individuellement à voter pour leurs mérites patriotiques. Le cas le plus connu, à l'automne de 1860, est celui de Marianna De Crescenzo, dit la Sangioiannara, tavernière du Mont Calvaire et protagoniste du mouvement patriotique clandestin à Naples, cousine de Salvatore De Crescenzo, le chef de la « camorra libérale » auquel le ministre de l'intérieur Liborio Romano s'appuie pour gérer l'ordre public à l'été 1860. Pendant un moment, Marianna fait l'objet de l'attention des médias internationaux : les

magazines illustrés lui consacrent des portraits, des interviews et des articles qui dessinent l'image de la « femme guerrière » bien-aimée du dictateur des Deux-Siciles (**ppt 25**). La Sangiovanara est aussi photographiée à côté du buste de Garibaldi dans une impression au collodion, où elle apparaît avec ses cheveux noirs et courts, sa taille robuste, son châle flamboyant de fleurs, un revolver à la main, et un autre suspendu à sa ceinture avec le poignard (**ppt 26**). A la tête d'une équipe personnelle de soldats des deux sexes, Marianna évoque dans l'imaginaire masculin une forme virilisante d'accès au vote, qui rappelle l'univers de la révolutionnaire Théroigne de Méricourt, amazone qui portait le pistolet et un sabre reçu en cadeau après la prise de la Bastille. En réalité, le matin du 21 octobre 1860, Marianna, aux côtés de son cousin Salvatore, conduit une procession tricolore qui mène les célèbres exilés Silvio Spaventa et Filippo Cappelli vers le pavillon électoral du Mont Calvaire. Après l'arrivée à destination du groupe, le président de la commission électorale accorde extraordinairement le droit ou le privilège de vote à la Sangiovanara qui, enthousiaste, jette son bulletin dans l'urne au milieu des applaudissements des autres électeurs et au son des bandes patriotiques.

La tension entre la descente exceptionnelle dans l'arène électorale et l'acte symbolique de la citoyenneté traversent continuellement le langage des femmes patriotes engagées dans de nombreuses formes d'adhésion au processus plébiscitaire. La prise de parole des femmes est constamment justifiée par des références à la sphère émotionnelle face à celle (virile) de la raison, mais selon un double registre de significations politiques différentes. D'une part, il y a un discours adhérent à l'imaginaire masculin, basé sur l'exclusion des femmes de l'espace politique électoral, qui souligne l'unicité des paroles et des actes plébiscitaires féminins dérogeant temporairement (et uniquement sur le plan des pratiques) aux conceptions du « sexe faible », d'ailleurs incontestables sur le plan théorique. D'autre part, il y a un discours qui tourne autour du stéréotype de la sensibilité afin aussi bien de tracer le contours d'un ordre sentimental politique autonome des femmes que de réclamer la reconnaissance de la citoyenneté politique au nom des « droits du cœur » (« diritti del cuore ») et des souffrances subies par les femmes patriotes autant directement qu'en raison ou en lieu des membres de leur famille de sexe masculin. Les discours de l'acte exceptionnel et du « droit sentimental » sont souvent imbriqués dans les mêmes textes, où la volonté d'adhésion nationale et patriotique rejoint indissolublement l'expression publique du regret pour l'exclusion juridique de la communauté des électeurs convoqués aux consultations officielles.

Cette attitude contrastante, que les femmes partagent avec les jeunes, est synthétisée efficacement par la formule « jubilation troublée » (« giubilo intorbidato »), inventée par les mineurs d'Ancône en automne 1860. En effet, les registres de contestation sont le contenu principal d'un autre univers discursif, qui caractérise, en particulier, la mobilisation des femmes lors du plébiscite vénitien de 1866, mais qui est déjà largement utilisé dans les adresses juvéniles de 1860, où les adolescents se plaignent non seulement de ne pas participer aux plébiscites, mais également de ne pouvoir lutter pour la patrie, en présentant leur destin collectif comme celui d'une « génération manquée ».

Dès 1848, notamment entre 1860 et 1870, s'esquisse donc un modèle plébiscitaire libéral patriotique caractérisé par l'attention limitée envers les profils formels des procédures de vote, mais sans manipulations, par la polarisation des caractères choraux et unanimistes typiques des pratiques électorales des XVIII^e et XIX^e siècles, mais sans contrainte, par l'ouverture d'espaces inédits de participation populaire ainsi que de trajectoires inattendues d'émancipation juvénile et féminine. D'un point de vue politique, la particularité du moment plébiscitaire du *Risorgimento* consiste à introduire une institution juridique antipluraliste issue de la matrice bonapartiste à l'intérieur d'un cadre libéral représentatif.

3. L'héritage du moment plébiscitaire du *Risorgimento*

À la fin de ce voyage au centre des conjonctures plébiscitaires qui ouvrent, traversent et terminent le *Risorgimento*, apparaît de toute évidence le fil qui connecte le soldat-roi Napoléon Bonaparte au roi-soldat Victor Emmanuel II d'un point de vue conceptuel et procédural ainsi que d'un point de vue rituel et symbolique. Tout au long du processus d'unification se configure une véritable « nation plébiscitaire », qui marque fortement dans une direction holistique et consensuelle l'apprentissage à la participation politique des Italiens (et des Italiennes les plus entreprenantes), qui sont appelés à intervenir plusieurs fois à des rituels unanimistes de régénération nationale patriotique ainsi que de légitimation démocratique *a posteriori* de figures monocratiques guerrières. Par conséquent, le long moment plébiscitaire du *Risorgimento* ne représente pas seulement la plus grande mobilisation populaire de tout le processus unitaire, mais il est aussi et surtout une preuve éclairante de la polarisation verticale et personnaliste du pouvoir ainsi que d'un surplus d'antipluralisme qui, au nom de la célébration d'une sorte de « religion électorale de la nation », connote profondément la communauté imaginée italienne.

3.1. L'héritage contesté: l'Italie libérale

Comme nous l'avons mentionné au début de cette intervention, le mot (et la chose) « plebiscito » rencontrent dans l'Italie unifiée une fortune qui franchit aisément le champ sémantique juridico-institutionnel et politico-électoral. L'expression « plébiscite de la douleur » (« plebiscito di dolore ») est inventée pour illustrer les nombreuses manifestations populaires de condoléances pour la mort de Victor Emmanuel II en janvier 1878, tandis que le Journal officiel du Royaume publie sous le titre de « plébiscite d'amour » (« plebiscito d'amore ») toutes les félicitations adressées à son successeur Humbert I pour avoir échappé à un grave attentat en novembre de la même année à Naples. Au lendemain du tremblement de terre qui détruit la ville sicilienne de Messine en 1908, les « plébiscites de la douleur » (« plebisciti di dolore ») désignent de nouveau les processions patriotiques qui ont lieu dans les principales villes italiennes, où des centaines de milliers de citoyens et de citoyennes, souvent accompagnés de leurs enfants, jettent leurs offrandes de solidarité envers les victimes dans des urnes couvertes du drapeau tricolore. Il est significatif que ces cérémonies se déroulent selon des procédures ainsi que des chorégraphies qui sont calquées sur celles des plébiscites du *Risorgimento* et des libres votes de fin XVIII^e – début XIX^e siècle. Au milieu des années 1880, le cycle des fresques de la grande salle dédiée à Victor Emmanuel II dans le Palais Public gothique de Sienne se termine, de façon icastique, par les scènes de l'acte final du plébiscite (électoral) de 1870 ainsi que du plébiscite (émotif) de 1878 : d'une part, l'image de la présentation solennelle des résultats du plébiscite romain au souverain (**ppt 27**) ; d'autre part, la représentation de l'entrée solennelle du corps du « grand Roi » dans l'église du Panthéon de Rome (**ppt 28**)³⁰.

³⁰ Ilaria Porciani, *La Sala del Re tra città e nazione*, dans *Cartoni di Cesare Maccari per gli affreschi nel Palazzo Pubblico di Siena*, sous la direction de Alberto Olivetti, Silvana, Milano 1998, p. 35-54 ; Gianni Mazzoni, *Illustrare con la pittura*, *ivi*, pp. 77-96.

Le moment plébiscitaire du *Risorgimento* et son avant-première de la période révolutionnaire et napoléonienne produisent et reflètent des imaginaires et des pratiques politiques largement partagés aussi bien par les « patriotes gentilshommes » modérés que par les nouveaux jacobins, par l'univers libéral constitutionnel ainsi que par la constellation démocratique, radicale et républicaine. Et ce n'est pas un hasard si ce patrimoine politique commun est transformé en ressources discursives et opératoires qui inspirent largement d'abord leurs héritiers de droite ainsi que de gauche, et ensuite les nouveaux acteurs politiques de l'Italie unifiée, notamment les nationalistes et les fascistes au début du XX^e siècle.

Après la proclamation du Royaume d'Italie en 1861, les démocrates et les radicaux utilisent la légitimation plébiscitaire du *Risorgimento* comme un mythe mobilisateur pendant plusieurs conjonctures politiques. Dans un premier temps, afin de promouvoir l'achèvement du processus d'unification nationale par la libération de Venise et de Rome ; dès la moitié des années 1870 pour soutenir – même avec la collaboration du mouvement émancipationniste des femmes – la revendication du suffrage universel, présentée comme un acte de « restauration » d'un ancien droit « déjà possédé et exercé lors de la fondation de l'unité d'Italie »³¹ ; enfin, pour défendre une interprétation libérale du Statut Albertin face à la régression autoritaire de la fin du XIX^e siècle (en particulier, lors des élections de 1900).

La consécration plébiscitaire du processus unitaire et le caractère révolutionnaire et unique de la majorité des expériences électorales du *Risorgimento* (à l'exception de la dynamique stable de vote entamée dans le Royaume constitutionnel de Sardaigne dès 1848) exaltent dans la péninsule le rôle cohésif et holistique que l'établissement des systèmes représentatifs joue dans toute l'Europe au cours du XIX^e siècle à l'égard d'une dynamique compétitive entre les « grands partis » – modérés et démocrates – protagonistes de l'unification. Jusqu'au début du XX^e siècle, le corollaire de ce déroulement antipluraliste du gouvernement représentatif est la proposition répétée par les libéraux constitutionnels d'une interprétation bonapartiste du processus électoral comme appel au peuple, notamment un peuple composé d'abord de citoyens censitaires et capacitaires, ensuite de tous les hommes alphabétisés, admis à voter après la réforme et l'élargissement du suffrage en 1882. En fait, ce corps électoral d'abord restreint, ensuite élargi, est convoqué cycliquement dans les 508 collèges uninominaux de la péninsule afin de confirmer sa confiance en la monarchie constitutionnelle (sinon indirectement dans le souverain en charge) au moyen de la candidature ministérielle, opposée aux forces qui sont considérées comme antisystème (d'abord les républicains et ensuite les socialistes). Cette stratégie, relevant de la candidature officielle pratiquée sous le Second Empire, est mise en œuvre en particulier lors des élections de 1861 et ensuite en 1882, 1895, 1904, lorsque respectivement un membre de la Droite historique tel que Marco Minghetti et deux *leaders* très différents de la Gauche libérale, comme Francesco Crispi et Giovanni Giolitti, plaident ouvertement la nécessité de se serrer autour de la dynastie de Savoie.

3.2. Le fascisme plébiscitaire

³¹ Ordre du jour approuvé au Comice des Comices (*Comizio dei Comizi*) organisé par Ligue de la Démocratie et réuni à Rome du 10 au 12 février 1881 à la conclusion d'une longue campagne de mobilisation pour l'élargissement du suffrage masculin (et féminin); cité dans Alberto Mario, *La repubblica e l'ideale. Antologia di scritti*, sous la direction de Pier Luigi Bagatin, Tip. litografia lendinarese, Lendinara 1984, p. 200. Cf. Emma Mana, *La democrazia radicale italiana e le forme della politica*, dans *La democrazia radicale nell'Ottocento europeo. Forme della politica, modelli culturali, riforme sociali*, sous la direction de Maurizio Ridolfi, Feltrinelli, Milano 2005, p. 197-202.

Au cours du premier après-guerre, le mode de scrutin proportionnel plurinominal (également appelé représentation proportionnelle à scrutin de liste, RPSL), qui a été introduit avec le suffrage universel masculin en 1919 comme un antidote à la demande généralisée et révolutionnaire d'une assemblée constituante s'avère être une parenthèse. Rapidement désavoué par tout l'univers libéral comme une « folie fratricide » (« follia fraticida »)³², destructrice de la « conception unitaire de l'Etat et de sa souveraineté » (« concezione unitaria dello Stato e della sua sovranità »)³³, ce système est décliné en direction ultra-majoritaire par la loi électorale de 1923, dite Acerbo du nom du secrétaire d'État à la présidence du Conseil, le jeune économiste et député fasciste Giacomo Acerbo qui est l'un de ses principaux auteurs. La nouvelle normative destine le formidable prix de majorité des deux tiers des sièges de la Chambre à la liste victorieuse qui atteint un seuil minimum de 25% des voix : les élections perdent ainsi leur caractère de processus de sélection de la représentation en se transformant en un acte de nomination directe et plébiscitaire du gouvernement³⁴. Cet aspect, accentué par l'introduction d'un système sans précédent tel que le collège unique national pour le calcul des voix et l'attribution des sièges de la liste majoritaire, est parfaitement compris par le chef de l'antifascisme libéral et intellectuel raffiné Giovanni Amendola, mort en exil à Cannes en 1926 à la suite des coups et des blessures infligés par les *squadristi*. Pendant le débat parlementaire, il dénonce avec passion la réduction de la Chambre à une émanation, à « un appendice du pouvoir exécutif » (« un'appendice del potere esecutivo »)³⁵ et, par conséquent, l'introduction de la « désignation plébiscitaire du Gouvernement » (« designazione plebiscitaria del Governo »)³⁶. Ensuite, le 20 mars 1924, devant le comité des oppositions de Naples, Amendola analyse avec lucidité, en citant de façon significative un passage de *Dix années d'exil* de Madame de Staël sur l'ambiguïté constitutionnelle du régime consulaire bonapartiste, la transformation institutionnelle en acte, scellée par la nouvelle loi électorale, décrite comme « un mélange hybride de l'ancien et du nouveau régime, de monarchie et de dictature plébiscitaire » (« un ibrido miscuglio di antico e di nuovo regime, di monarchia e di dittatura plebiscitaria »)³⁷. Les élections autoritaires de 1924 répondent largement aux attentes pour un « vote plébiscitaire » (« votazione plebiscitaria ») en faveur de la liste nationale fasciste, promises par la technologie électorale mais aussi exprimées à la veille de la convocation des comices par le chef du « gouvernement national » dans une note aux préfets³⁸. Les consultations sont transformées avec plus de 65% des voix en une gigantesque acclamation vers la personne ainsi que la conduite politique de Mussolini, présenté aisément par la propagande nationale fasciste comme un nouveau Napoléon Bonaparte, même grâce à la longue et heureuse tradition napoléoniste du discours public italien qui, durant les premières décennies du XX^e siècle, connaît un fort regain d'intérêt journalistique, littéraire et cinématographique³⁹.

³² Cité dans Pier Luigi Ballini, *La questione elettorale nella storia d'Italia. Da Salandra a Mussolini (1914-1928)*, Archivio storico della Camera dei deputati, Roma 2011, p. 91.

³³ *Ivi*, p. 164.

³⁴ Maria Serena Piretti, *Le elezioni politiche in Italia dal 1848 a oggi*, Laterza, Roma-Bari 1995, p. 252-253, 278-279.

³⁵ Cité dans P.L. Ballini, *La questione elettorale nella storia d'Italia*, op. cit., p. 139.

³⁶ *Ibidem*. Cf. Alfredo Capone, *Giovanni Amendola. Il padre fondatore della democrazia liberale antifascista*, Salerno Editrice, Roma 2013, p. 346-350.

³⁷ Giovanni Amendola, *La democrazia dopo il 6 aprile 1924*, Corbaccio, Milano 1924, p. 39. Voir Germaine de Staël, *Œuvres complètes*, tome X, Firmin Didot, Paris 1836, p. 518.

³⁸ Cité dans A. Visani, *La conquista della maggioranza*, op. cit., p. 145.

³⁹ Alessandro Campi, *L'ombra lunga di Napoleone. Da Mussolini a Berlusconi*, Marsilio, Venezia 2007, p. 33-51.

La torsion nationale unanimiste, a-délibérative et purement confirmative du mode de scrutin se termine en 1928, lorsque les élections sont remplacées – selon les paroles du « juriste organique » du fascisme Alfredo Rocco, auteur du rapport sur la nouvelle loi concernant la représentation politique – par « une simple expression de consentement ou de dissentiment à l'égard d'un système de gouvernement, de direction politique » (« una semplice espressione di consenso o di dissenso in confronto di un sistema di governo, di un indirizzo politico »)⁴⁰. La procédure appelée officiellement « plebiscito » maintient le caractère national d'ovation à l'adresse du *duce*, situé à la tête de la liste des 400 candidats que le Grand conseil du fascisme présente à l'approbation compacte et immédiate – par oui ou par non – du suffrage universel corporatif (**ppt 29, 30**)⁴¹. Ce dispositif de vote vise à réaliser à l'intérieur du cadre totalitaire du XX^e siècle une double utopie qui marque continuellement l'imaginaire électoral aux XVIII^e et XIX^e siècles : l'aspiration à la nationalisation complète de la représentation politique et à sa légitimation par un corps électoral également déterritorialisé et réuni idéalement en unité de temps et de lieu. Les systèmes de vote symétriquement inverses de l'an VIII et du Second Empire avaient déjà essayé de répondre à ce type d'horizon d'attente dans le cadre d'une polarisation de l'énergie représentative de la nation sur des figures monocratiques, telles que les deux Bonaparte.

En 1799, par le biais de listes de notabilités, les candidats présentés par les assemblées électorales sont soumis successivement au choix du Sénat, et en fait du Premier Consul, alors que, dès 1852, les candidats choisis préalablement par le Prince-Président et par son gouvernement sont soumis à la confirmation des assemblées électorales. Les temps de l'intervention du pouvoir exécutif sont, d'une part, à la fin et, d'autre part, au début du processus de nomination. Le rôle du suffrage universel est, d'une part, de présentation et, d'autre part, de confirmation, mais l'idée de Cabanis selon laquelle « les choix doivent partir non d'en bas, où se font toujours mal, mais d'en haut où ils se feront nécessairement bien »⁴² reste valable et opératoire. En 1799, on renonce à l'élection en faveur de la nationalisation de la représentation, tandis qu'en 1852, on nationalise l'élection au détriment de la représentation. D'après le système de l'an VIII, les représentants jouissent de la confiance de la nation sans aucune caractérisation territoriale et sociale. Ce sont des représentants sans être des élus. Selon le mécanisme du Second Empire les députés ressemblent à des fonctionnaires de niveau national démocratiquement légitimés. Ce sont des élus sans être des représentants.

L'un, par la liste de confiance nationale, l'autre, par le plan national des candidatures officielles impériales, les deux systèmes répondent ainsi d'une certaine façon à l'utopie du collège national unique, qui avait déjà été proposée par Saint-Just en 1793 et qui revient pendant tout le XIX^e siècle lorsque la discussion sur les modes de scrutin est à l'ordre du jour⁴³. Cependant, au-delà des aspects techniques, la proposition du collège unique national implique l'aspiration à l'unité de la nation et à la communion directe de ses membres. Comme Saint-Just, on souhaite que la représentation nationale soit élue par « le peuple en corps ». Le vote qui se dégage de cette hypothèse est par essence plébiscitaire et par conséquent défavorable à toute division sociale et politique.

⁴⁰ Cité dans P.L. Ballini, *La questione elettorale nella storia d'Italia*, op. cit., p. 187.

⁴¹ Paola Dal Lago, *Verso il regime totalitario: il plebiscito fascista del 1929*, CLEUP, Padova 1999.

⁴² Cité dans Lucien Jaume, *L'individu effacé, ou le paradoxe du libéralisme français*, Fayard, Paris 1997, p. 73. Sieyès, principal auteur du système de l'an VIII, exprime une considération semblable : « L'autorité doit venir d'en haut et la confiance d'en bas » (cité dans P. Rosanvallon, *Le sacre du citoyen*, op. cit., p. 200).

⁴³ Pour la position de Saint-Just, voir le *Discours sur la Constitution de la France*, prononcé à la Convention le 24 avril 1793, dans Louis Antoine Léon de Saint-Just, *Oeuvres complètes*, Gérard Lebovici, Paris 1984, p. 415-441.

Le fascisme dépasse ces mêmes utopies en réalisant non seulement l'abolition de tout espace représentatif territorial et la mise en place du collège unique national, mais aussi l'élection immédiate et unanime de toute la représentation nationale par le peuple corporatif. En 1929 la participation électorale est de 89.9% et les voix favorables sont de 98.3%, en 1934 respectivement de 96.5% et de 99.8%: le but 100% est pratiquement atteint. Un but totalitaire qui, en réalité, ne représente pas seulement le slogan dominant ces deux campagnes médiatiques de mobilisation en faveur du oui – « Parvenir à cent pour cent ! » (« Raggiungi cento per cento! »), mais aussi et surtout le véritable enjeu de toute consultation plébiscitaire⁴⁴.

L'unité de lieu du peuple acclamant, c'est-à-dire la dernière utopie du « peuple en corps », est finalement réalisée au moyen de la simultanéité des grands « rassemblements totalitaires du régime » (« adunate totalitarie del régime ») qui, après 1934, remplacent par la volonté de Mussolini les manifestations électorales plébiscitaires, comme le théorise avec autorité le constitutionnaliste catholique fasciste Ferruccio Pergolesi, auteur de l'article *Plebiscito* dans le *Dizionario di Politica*, publié officiellement sous la direction du Parti national fasciste (PNF) en 1940⁴⁵.

Ce n'est pas un hasard si ces manifestations d'adhésion au fascisme, identifiées avec la nation incarnée par Mussolini qui est en concurrence avec le roi, assument dans le discours public le nom de « plebisciti » (« plébiscites »); et il n'est pas rare qu'elles imitent les gestes et les chorégraphies des rituels électoraux. Tel est le cas du « plébiscite de l'or » (« plebiscito dell'oro ») qui a lieu le 18 décembre 1935, lorsque tous les Italiens, et en particulier toutes les Italiennes, sont appelées en masse à affecter leurs propres alliances en faveur de la patrie, en réponse aux sanctions comminées par la Société des Nations après l'invasion italienne de l'Éthiopie. Dans toute la péninsule, les anneaux nuptiaux sont déposés avec ostentation dans des boîtes, des brasiers, des casques militaires et coloniaux (**ppt 31**). Cette cérémonie rappelle le dépôt du bulletin de vote dans l'urne, et se traduit donc dans une sorte de « vote par l'alliance » (« votazione con la fede nuziale »)⁴⁶, selon un répertoire d'action qui reprend la longue tradition des offrandes patriotiques plébiscitaires. La « journée de la foi » (ou « de l'alliance »)⁴⁷ s'ouvre à Rome dans le contexte suggestif de l'Autel de la patrie, le nom progressivement assumé par le *Vittoriano*, après la consécration en 1920 de la tombe du Soldat inconnu⁴⁸. La protagoniste principale de l'événement est la reine Hélène de Savoie. Après avoir déposé les alliances royales dans le brasier, elle s'adresse à la nation par un message radiophonique unissant dans l'écoute et la réception de sa parole des millions d'Italiens et

⁴⁴ Enzo Fimiani, « Raggiungi Cento per Cento ! » : mobilitazione, adesione e coercizione nei plebisciti fascisti (1929-1934), dans *Storia delle campagne elettorali in Italia*, sous la direction de Pier Luigi Ballini et Maurizio Ridolfi, Bruno Mondadori, Milano 2002, p. 168-192 ; Id., *I linguaggi politici del fascismo al tempo dei plebisciti*, dans *Propaganda e comunicazione politica. Storia e trasformazioni nell'età contemporanea*, sous la direction de Maurizio Ridolfi, Bruno Mondadori, Milano 2004, p. 183-208 ; Id., *La ricezione pubblica del discorso plebiscitario in Germania e in Italia*, dans *Parole in azione. Strategie comunicative e ricezione del discorso politico in Europa fra Otto e Novecento*, sous la direction de Pietro Finelli, Gian Luca Fruci et Valeria Galimi, Le Monnier, Firenze 2012, p. 146-168.

⁴⁵ Ferruccio Pergolesi, *Plebiscito*, dans *Dizionario di Politica*, sous la direction du Partito Nazionale Fascista, vol. III, Treccani, Roma 1940, p. 436-438. Pour une approche différente, cf. Leonardo Rapone, *Un plebiscitarismo riluttante. I plebisciti nella cultura politica e nella prassi del fascismo italiano*, dans *Vox populi?*, op. cit., p. 145-177.

⁴⁶ Petra Terhoeven, *Oro alla patria. Donne, guerra e propaganda nella giornata della Fede fascista*, il Mulino, Bologna 2006, p. 144-145.

⁴⁷ En italien, le mot «fede» signifie aussi bien foi qu'alliance. La locution « giornata della fede » possède donc une très forte prégnance sémantique.

⁴⁸ Bruno Tobia, *L'altare della patria*, il Mulino, Bologna 1998, p. 61-109.

d'Italiennes, qui se préparent à effectuer le même geste patriotique Place Venise ainsi que sur toutes les places de la péninsule. L'activisme des femmes est largement documenté par les médias audiovisuels de l'époque, qui semblent vouloir montrer qu'en ligne avec la tradition inclusive des plébiscites du *Risorgimento*, les rassemblements totalitaires sont plus ouverts à la participation que le suffrage universel, démocratique ainsi que corporatif ; tous les deux strictement réservés aux hommes (ppt 32).

Une telle présence des femmes sur la scène publique n'a pas, en fait, de précédents sous le fascisme. Dans des proportions semblables, elle est répliquée seulement le 2 juin 1946 lors des élections démocratiques au suffrage universel masculin et féminin pour l'Assemblée constituante. Le même jour se tient aussi la consultation institutionnelle, où les citoyens et les citoyennes de la péninsule sont appelés à choisir entre la république et la monarchie, mais seulement à la fin d'une longue et décisive bataille lexicale et politique qui a eu lieu entre les termes « plebiscito » (« plébiscite ») et « référendum » pour donner un nom à ce vote populaire.

3.3. *Le dernier plébiscite*

La période précédant le vote du 2 juin 1946 est en fait caractérisée par la persistance de l'acceptation essentiellement neutre – sinon positive – du mot « plébiscite », habituellement utilisé à côté ou à la place de « référendum » aussi bien dans le discours public que dans le langage même des acteurs politiques ouvertement républicains ou qui ne sont pas défavorables à l'issue républicaine, comme le chef de la Démocratie chrétienne Alcide De Gasperi⁴⁹. Il se produit parfois une simple superposition des deux termes, comme dans les correspondances diplomatiques des Alliés, qui soutiennent la mise en œuvre de la consultation populaire en matière institutionnelle de la même manière que les puissances européennes avaient imposé la célébration des plébiscites au cours du *Risorgimento*⁵⁰. Il s'agit souvent d'une démonstration tactique de l'équidistance entre la république et la monarchie mais, dans la plupart des cas, il existe une stratégie lexicale et politique délibérée. À droite, dans la constellation monarchique, le prononcé populaire du 2 juin est défini comme un « plébiscite » afin d'en anticiper le résultat positif en le présentant comme le renouvellement du pacte synallagmatique institué entre la Maison de Savoie et le peuple italien au cours du *Risorgimento*.

À gauche et dans le centre démocratique, des antifascistes en exil, comme l'historien radical Gaetano Salvemini et l'ancien secrétaire politique du Parti Populaire, l'abbé Luigi Sturzo, s'engagent fortement sur le plan discursif afin de ramener le mot et l'institution plébiscitaire au champ politico-sémantique de l'autoritarisme. Le vocable « référendum » devient ainsi, bien que tardivement, synonyme de choix républicain, tandis que, au cours de la campagne électorale, à partir de l'exemple du juriste Piero Calamandrei, on utilise *a contrario* le terme « plebiscito » pour redouter le danger imminent d'une issue monarchique de la consultation populaire⁵¹.

⁴⁹ Leopoldo Elia, *De Gasperi e la questione istituzionale*, dans *1945-1946 Le origini della Repubblica*, sous la direction de Giancarlo Molina, vol. II, *Questione istituzionale e costruzione del sistema politico democratico*, Rubbettino, Soveria Mannelli 2007, p. 24.

⁵⁰ Ennio Di Nolfo, *I limiti della sovranità italiana dal 1943 al 1946*, dans *Piero Calamandrei e la costruzione dello Stato democratico 1944-1948*, sous la direction de Stefano Merlini, Laterza, Bari-Roma 2007, p. 65.

⁵¹ Piero Calamandrei, *Strategie del referendum*, dans «Il Ponte», II (1946), IV, p. 303-310.

Même l'adoption, au niveau normatif⁵², du terme référendum, appartenant au champ politico-sémantique démocratique, répond à la nécessité de lutter contre l'hégémonie linguistique qui profite aux monarchistes grâce à la densité historique et politique inhérente à l'expression « plebiscito »⁵³. Par contre, il est significatif que pour profiter de la force de l'héritage de l'imaginaire plébiscitaire national, avant d'adopter sur le bulletin de vote la formule binaire monarchie/république, l'hypothèse qui prévaut au départ dans le Conseil des ministres, le 27 février 1946, est de proposer aux électeurs une question à réponse monosyllabique « par oui ou par non », à l'image des formules soumises au vote populaire pendant le long moment plébiscitaire du *Risorgimento* : « Souhaitez-vous l'établissement de la République ? » (« Volete voi che sia istituita la Repubblica? »)⁵⁴. De la même façon, à la fin du mois de mars, lorsqu'il s'agit de repérer le symbole de la république à apposer sur le bulletin de vote comme alternative à la couronne de Savoie, on a recours, à la majorité du Conseil et avec l'opposition remarquable de l'exposant libéral favorable à la monarchie, à une image ancienne devenue un icône national patriotique pendant le *Risorgimento* : l'Italie munie de tours (« l'Italia turrata », ppt 33)

Les chiffres de la victoire républicaine du 2 juin 1946 sont sculptés en lettres capitales sur les plaques commémoratives qui habitent les places – rebaptisées « de la République » – des centaines de municipalités dans le centre-nord de l'Italie, selon des rituels de marbre et toponymiques tous semblables à ceux qui ont été adoptés au lendemain des votations nationales du *Risorgimento* ainsi que des plébiscites totalitaires fascistes (ppt 34).

Si, au niveau national, le résultat apparaît en effet assez conflictuel (54.3% pour la république, 45.7% pour la monarchie), la géographie électorale – sauf quelques exceptions importantes – restitue plutôt le cadre d'un plébiscite monarchique dans le sud et d'un plébiscite républicain au centre-nord⁵⁵. La seule région polarisée est le Latium (où la monarchie gagne avec 51.4% de consentement), alors que 77% des voix pour la république en Emilie Romagne s'oppose à 76.5% des suffrages favorables à la monarchie en Campanie⁵⁶. Toutefois, même si par agrégation de plébiscites (ou de presque plébiscites) symétriquement inverses, une rupture historique se dessine : le pacte *risorgimental* entre les Savoie et le peuple est dissous ; la nation plurielle de la république et des partis démocratiques remplace la nation plébiscitaire de la monarchie et du fascisme.

« Chi di plebiscito ferisce, di plebiscito perisce »⁵⁷ (en français: « Quiconque se sert du plébiscite périra par le plébiscite ») : on pourrait conclure avec la vendeuse napolitaine de pâtes alimentaires protagoniste d'un roman de Maria Orsini Natale qui reprend un adage de l'époque. Cet adage répond ironiquement au défi lancé dès 1943 par l'univers politique favorable à la Maison de Savoie et synthétisé dans un périodique monarchique de la Résistance turinoise, appelé de façon significative « Il Popolo » (« Le Peuple ») qui, en

⁵² Décret lg. lt. 16 mars 1946 n. 98, qui réglemente les opérations électorales.

⁵³ Enzo Fimiani, *Per una storia delle teorie e pratiche plebiscitarie nell'Europa moderna e contemporanea*, dans «Annali dell'Istituto storico italo-germanico», XXXI (1995), p. 278.

⁵⁴ *Verballi del Consiglio dei Ministri. Luglio 1943 - maggio 1948*, sous la direction de Aldo G. Ricci, vol. VI, tome 1, *Governo De Gasperi 10 dicembre 1945 - 13 luglio 1946*, Presidenza del Consiglio dei ministri - Dipartimento per l'informazione e l'editoria, Roma 1996, p. 449.

⁵⁵ Alberto Spreafico, *La competizione elettorale e gli esiti del voto*, dans AA. VV., *La nascita della repubblica*, Presidenza del Consiglio dei Ministri, Direzione generale delle informazioni, dell'editoria e della proprietà letteraria, artistica e scientifica, Roma 1987, p. 180-238.

⁵⁶ M.S. Piretti, *Le elezioni politiche*, op. cit., p. 343.

⁵⁷ Maria Orsini Natale, *Francesca e Nunziata*, Avagliano, Napoli 1996, p. 218.

décembre 1944, prévient péremptoirement l'antifascisme républicain : « Ce qu'un plébiscite a fait, seul un nouveau plébiscite pourrait aujourd'hui le révoquer » (« Ciò che un plebiscito fece, solo un plebiscito può oggi disfare »)⁵⁸.

Et pourtant, à la lumière des vingt dernières années de l'histoire républicaine, qui ne sont d'ailleurs pas seulement imputables au berlusconisme⁵⁹, mais aussi à la déclinaison plébiscitaire du référendum abrogatif prévu par l'article 75 de la Constitution de 1948, à l'interprétation principalement rituelle et consensuelle donnée – au moins au niveau national – aux élections primaires par la Gauche italienne et, plus récemment, au plébiscitarisme numérique de l'ancien comique Beppe Grillo⁶⁰, l'imaginaire et la culture politique de la nation plébiscitaire se révèlent beaucoup moins lointains que nous le pensions. À l'inverse, la véritable remontée à la surface de cette constellation de discours et de pratiques nous pose davantage de questions sur la construction de l'espace politique italien qui oscille continuellement, aujourd'hui comme hier, entre le libéralisme et le bonapartisme, la démocratie et la contre-démocratie, des leaders électifs et des chefs charismatiques « élus ».

Mais si cela n'est pas une autre histoire, ce serait bien sûr un autre séminaire.

Gian Luca Fruci (Université de Pise)

⁵⁸ Cité dans Domenico De Napoli, Antonio Ratti, Silvio Bolognini, *La Resistenza monarchica in Italia 1943-1945*, Guida, Napoli 1985, p. 172.

⁵⁹ Mauro Calise, *Il partito personale. I due corpi del leader*, Laterza, Roma-Bari 2010 ; Antonio Gibelli, *Berlusconi passato alla storia. L'Italia nell'era della democrazia autoritaria*, Donzelli, Roma 2011 ; Giovanni Orsina, *Il berlusconismo nella storia d'Italia*, Marsilio, Venezia 2013 ; Piero Ignazi, *Vent'anni dopo. La parabola del berlusconismo*, il Mulino, Bologna 2014.

⁶⁰ Marcello Fedele, *Democrazia referendaria. L'Italia dal primato dei partiti al trionfo dell'opinione pubblica*, Donzelli, Roma, 1994 ; Alfio Mastropaolo, *Antipolitica. Alle origini della crisi italiana*, L'Ancora, Napoli 2000 ; Mauro Calise, *Fuorigioco. La sinistra contro i suoi leader*, Laterza, Roma-Bari 2013, p. 64-73 ; Alessandro Dal Lago, *Clic! Grillo, Casaleggio e la demagogia elettronica*, Cronopio, Napoli 2013 ; Salvatore Lupo, *Antipartiti. Il mito della nuova politica nella storia della Repubblica (prima, seconda e terza)*, Donzelli, Roma 2013.